



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

22^e séance plénière

Jeudi 7 octobre 2004, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 10 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/59/1)

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance pour examiner le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/59/1). J'aimerais également remercier le Secrétaire général de son rapport, dont l'importance est particulièrement manifeste dans la situation d'instabilité internationale actuelle, où il va falloir redoubler d'efforts, de bonne foi et de façon concertée, pour relever les grands défis qui se posent à la paix, à la sécurité et au développement.

Nous souscrivons à la déclaration faite par le Secrétaire général devant cette Assemblée concernant l'activité de l'Organisation, au sujet de la nécessité de s'engager en faveur du droit international et de la Charte des Nations Unies en défendant l'état de droit et en combattant le recours à la force pure contre les faibles : « Ceux qui prétendent conférer la légitimité doivent eux-mêmes l'incarner; ceux qui invoquent le droit international doivent eux-mêmes s'y soumettre. » Nous sommes de ceux qui estiment que cette Organisation est l'instance indispensable permettant à la communauté internationale de faire face aux graves

défis et menaces auxquels elle est confrontée; nous la considérons comme le lieu par excellence où nous pouvons défendre le multilatéralisme et l'état de droit pour pouvoir construire un monde de justice, d'égalité et de prospérité.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, très complet, définit toutes les questions d'importance examinées jusqu'à présent par l'Organisation des Nations Unies. Certaines d'entre elles ont été réglées; d'autres attendent encore un consensus international. Un exemple de ces dernières – en même temps qu'une préoccupation pour ma délégation – est la question du Moyen-Orient, qui est presque aussi ancienne que l'ONU elle-même, mais qui n'a pas encore trouvé de règlement global.

Au paragraphe 20 de son rapport, le Secrétaire général déclare que « le processus de paix est resté en panne et la violence a persisté ». Je crois que cela est imputable au manque de volonté dont fait preuve une certaine partie au conflit, à savoir Israël, de parvenir au règlement global auquel nous aspirons tous.

Le rapport du Secrétaire général accorde beaucoup d'importance à la réalisation d'une paix juste et globale – à laquelle la Syrie aspire et s'efforce aussi – conformément aux résolutions pertinentes de la communauté internationale, et en particulier aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi qu'au cadre de paix de Madrid et à l'Initiative de paix de la Ligue arabe, de façon à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

permettre la rétrocession des territoires arabes occupés du Golan, de Palestine et du Liban à ses propriétaires. Le rapport fait référence au paragraphe 21, à des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient et à d'autres résolutions adoptées par l'Assemblée générale lors de la reprise de sa dixième session extraordinaire d'urgence, en particulier la résolution ES-10/15, en date du 20 juillet 2004, qui entérine l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur le mur de séparation que construit Israël sur les territoires palestiniens occupés et sur la nécessité pour Israël de se conformer à ses obligations juridiques. La résolution prie également le Secrétaire général de dresser un bilan des dommages causés par le mur. Tout en appuyant le fait de dresser un bilan, nous demandons instamment au Secrétaire général d'accélérer ce processus vu les souffrances endurées par les Palestiniens et les dommages que leur a causés le mur.

Le phénomène du terrorisme international est devenu une source de préoccupation pour nous tous. Nous devrions œuvrer ensemble pour éliminer ce phénomène dangereux et nous attaquer à ses causes profondes. Nous souscrivons à la déclaration faite au paragraphe 77 du rapport selon laquelle « la lutte contre le terrorisme ne doit pas être menée aux dépens des libertés fondamentales et de la dignité de la personne ». Il ne faudrait donc pas priver de ces droits les peuples sous le joug de la domination étrangère, qui aspirent à la libération et à l'indépendance. Nous ne devrions pas confondre l'exercice de ces droits consacrés par la Charte avec le terrorisme que nous condamnons tous.

À cet égard, nous en appelons à l'ONU pour qu'elle organise une conférence internationale afin de trouver une définition claire du terrorisme. Nous devons faire la distinction entre le terrorisme et le droit légitime des peuples à l'autodétermination conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

La prolifération des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, est extrêmement préoccupante, et nous partageons la préoccupation de la communauté internationale quant à la possibilité que ces armes puissent tomber aux mains des terroristes, aggravant ainsi les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

La Syrie a été l'un des tout premiers pays à demander que le Moyen-Orient soit déclaré zone exempte de toute arme de destruction massive. Nous avons travaillé avec détermination à cet objectif. Nous avons adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; nous avons conclu un accord de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique; et nous avons apporté notre contribution aux nombreuses initiatives destinées à atteindre cet objectif, dont la plus récente était un projet de résolution présenté par la Syrie au nom du Groupe des pays arabes, le 29 décembre 2003, pour débarrasser le Moyen-Orient de ses armes nucléaires et de ses armes de destruction massive sous une supervision internationale collective et sous les auspices de l'ONU afin de favoriser des accords multilatéraux et internationaux dans le domaine du désarmement.

Comme il est indiqué au paragraphe 116 du rapport, « les huit Objectifs du Millénaire pour le développement ont continué d'informer l'action des Nations Unies dans le domaine de la coopération pour le développement ». Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants du monde ont souligné l'importance « de créer – aux niveaux tant national que mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté ». Le développement est un droit de l'homme qui devrait être conféré à tous – et pas un privilège pour certains aux dépens des autres aussi criantes que soient les disparités. Il devrait figurer parmi nos premières priorités, et ce processus ne devrait pas être exploité à des fins politiques.

Nous estimons que les efforts collectifs pour examiner les questions liées au développement et lutter contre la pauvreté et la faim dans le monde en développement en général, et en Afrique en particulier, contribueront beaucoup à s'attaquer aux causes profondes des crises auxquelles le monde est confronté aujourd'hui.

Pour terminer, ma délégation voudrait souligner l'importance du multilatéralisme dans les efforts de l'Organisation pour jeter les bases qui nous permettront de faire face à tous les défis et à toutes les menaces à la sécurité. Nous attendons avec intérêt le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, créé par le Secrétaire général, et nous prendrons une part active à tous les débats sur les recommandations du Groupe

afin que nous soyons à même d'atteindre les objectifs communs que le monde entier appelle de ses vœux.

M. Danesh-Yazdi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais adresser nos sincères remerciements au Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation, qui montre bien la portée et le nombre toujours plus grands des fonctions qu'assume l'Organisation. Le rapport reflète les réalités sur le terrain s'agissant des possibilités et des défis nombreux auxquels fait face la communauté internationale. Il souligne une fois de plus que ce n'est que par une action collective et une approche multilatérale que l'ONU peut réaliser les nobles objectifs consacrés par la Charte.

Pour l'heure, nous attendons également avec intérêt d'examiner les recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Ma délégation estime que le Groupe a été chargé d'une responsabilité solennelle et espère, en conséquence, que ses recommandations recenseront et embrasseront la réalité objective des menaces et des défis auxquels la communauté mondiale est confrontée aujourd'hui.

La République islamique d'Iran partage le point de vue du Secrétaire général selon lequel, seuls la primauté du droit et le multilatéralisme offrent une base rationnelle à un dialogue civilisé entre nations. Il ne fait aucun doute que ces notions étaient une source d'inspiration profonde pour les artisans de la Charte et constituent la force motrice qui sous-tend le maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce à la coopération multilatérale et active entre tous les pays égaux et souverains.

À l'heure de la mondialisation et alors que la paix et la stabilité nationales, régionales et mondiales sont étroitement liées et interdépendantes, il est essentiel que la primauté du droit supplante la raison politique. De fait, les approches multilatérales conformes à la nature mondialisée de la scène internationale actuelle pourraient être poursuivies dans le cadre d'un dialogue civilisé entre pays et de pair avec la constante promotion du droit international.

Toute entorse basée sur la logique du plus fort et caractérisée par le recours unilatéral et illégal à la force menacerait les piliers fondamentaux de l'Organisation. Face à cette situation, nous souscrivons pleinement aux remarques faites par le Secrétaire général dans son allocution liminaire devant cet organe :

« Au niveau international, tous les États, les forts et les faibles, les grands et les petits, doivent disposer d'un ensemble de règles équitables et avoir la certitude que les autres s'y plieront. » (A/59/PV.3, p.3)

Je n'ai guère besoin de répéter que l'application sélective ou la mise en œuvre arbitraire du droit porte atteinte à la réalisation de cet objectif.

Dans ce contexte, et comme l'a noté le Secrétaire général, la paix et la stabilité internationales ne peuvent reposer que sur une base solide d'interdépendance, qui est capitale pour assurer la primauté du droit et le multilatéralisme. Il faut également souligner que le principe de la responsabilité partagée est au cœur de la Déclaration du Millénaire. Ce concept représente une valeur fondamentale universellement reconnue par la Déclaration, au nom de laquelle la responsabilité de gérer le développement économique et social dans le monde et les menaces à la paix et à la sécurité internationales devrait être partagée par tous les pays.

Le point de vue du Secrétaire général sur la question de la paix et de la sécurité doit faire l'objet d'un examen approfondi. A cet égard, ma délégation a pris note de la mention faite dans le rapport de la situation en Iraq, notamment de l'importance de la présence de l'ONU dans ce pays et du climat de sécurité général qui n'a pas jusqu'ici permis d'accroître la présence de l'ONU en Iraq. Tout en convenant avec le Secrétaire général qu'un niveau plus élevé de sécurité est nécessaire pour permettre à l'ONU de disposer d'une présence plus forte en Iraq, l'ONU devrait, à notre avis, s'engager plus activement dans un processus visant à rendre les Iraquiens maîtres de leur propre destinée.

En tant que pays voisin de l'Iraq, qui attache une grande valeur à l'émergence d'un État stable, libre et démocratique, l'Iran estime qu'un Iraq prospère et indépendant, avec un gouvernement représentant toutes les classes de la société et la tenue comme prévu d'élections libres et justes, constitue une étape essentielle de la réalisation d'un Iraq pleinement souverain et stable.

Comme l'a relevé le Secrétaire général, la situation dans les territoires occupés, et notamment les conditions de vie et la situation humanitaire des Palestiniens, continue de se dégrader. Il a affirmé il y a quelques jours à juste titre que les récentes mesures ont

entraîné la mort de nombreux Palestiniens, dont des civils, y compris des enfants. Il est alarmant et très malheureux que le Conseil de sécurité ne soit pas encore parvenu à un accord sur le moyen de prévenir ces crimes persistants à l'encontre des Palestiniens.

S'agissant de la situation en Afghanistan, nous constatons que l'inscription populaire et massive des Afghans sur des listes électorales indique clairement que la nation afghane est capable et désireuse de déterminer sa propre destinée. La tenue d'élections présidentielles et législatives justes et libres et la mise en place d'un gouvernement largement représentatif et multiethnique sont des mesures essentielles en vue de la démocratisation et de la reconstruction du pays. Nous pensons cependant, comme le Secrétaire général, qu'un obstacle majeur au succès du processus de Bonn est la culture croissante des plantes narcotiques, source qui finance à la fois les combats entre les factions et le terrorisme. En fait, le problème de la culture des plantes narcotiques et le trafic de drogues ont mis en danger le développement politique, économique et social, ainsi que la stabilité régionale.

Dans le domaine du désarmement, nous partageons les points de vue avancés avec tant d'éloquence par le Secrétaire général selon lesquels les armes de destruction massive sont d'une importance primordiale pour la paix et la sécurité internationales. Néanmoins, nous pensons après mûre réflexion que la persistance de milliers d'ogives nucléaires dans les arsenaux d'États dotés d'armes nucléaires et les nouveaux desseins de l'un de ces derniers consistant à produire des armes mini-nucléaires utilisables – de pair avec la doctrine d'un recours unilatéral ou préventif à la force, y compris un abaissement du seuil de l'utilisation des armes mini-nucléaires – accroissent les préoccupations légitimes de la communauté internationale.

Nous sommes fermement persuadés que l'élimination totale des armes nucléaires et autres armes de destruction massive est la seule garantie absolue contre l'emploi possible ou la menace de ces armes. La persistance et la mise au point d'armes nucléaires ne feront qu'accroître la possibilité d'un accès non autorisé d'acteurs non étatiques à ces armes inhumaines. Bien que la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité soit perçue comme étant une mesure préventive contre cette menace, elle n'accorde pas l'attention qu'elle mérite à l'universalité des traités et instruments existants sur le désarmement

multilatéral et la non-prolifération, à laquelle la communauté internationale doit accorder la priorité absolue.

La question du terrorisme international est tout aussi importante. D'après le Secrétaire général, elle jette une ombre sur l'ensemble du globe. L'ONU doit par conséquent s'engager dans la lutte contre le terrorisme. Des mesures efficaces pour contrer le terrorisme international exigent également une coopération internationale. Nous partageons pleinement l'opinion du Secrétaire général selon laquelle « Alors que nous joignons nos forces pour lutter contre ce fléau, il est impératif d'affermir et de défendre la liberté, les droits de l'homme et l'état de droit » (A/59/1, par. 9).

Cependant, un examen objectif de l'évolution récente sur la scène internationale confirme que la violence et le terrorisme commis par les acteurs non étatiques, d'une part, et le militarisme effréné de certains États, d'autre part, sont deux facettes de l'extrémisme qui se renforcent mutuellement et qui contribuent fatalement à l'escalade de l'insécurité et de l'anarchie dans le monde. La communauté internationale doit par conséquent œuvrer de concert pour trouver un moyen de briser ce cercle vicieux. Il est essentiel d'avoir à cette fin une vision commune sans équivoque.

La coopération internationale pour le développement occupe une place importante dans les préoccupations de l'ONU. Des efforts considérables ont été déployés en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. De grandes régions du monde souffrent de la pauvreté, de la faim, du manque d'éducation et de l'insuffisance des services de santé. De nombreux facteurs, notamment la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, contribuent au développement économique et social. Nous ne pouvons pas et nous ne devons cependant pas minimiser le rôle essentiel que jouent la science et la technologie pour favoriser le développement économique et social dans bon nombre de pays en développement.

Il serait donc approprié de renforcer le rôle de l'Organisation dans le transfert vers ces pays du savoir et de la technologie dans tous les domaines. Un obstacle important au développement est la

prolifération et l'application d'embargos économiques, commerciaux et financiers, ainsi que l'imposition de mesures extraterritoriales et de sanctions contre les pays en développement. Ces mesures non seulement contreviennent aux principes de base du droit et à la Charte des Nations Unies mais compromettent également le développement économique et social des États visés. Le moment est venu pour l'Organisation de réfléchir sur la façon de remédier à la situation et d'instaurer un contexte international propice à une bonne coopération en vue du développement.

Nous estimons que la question de la pandémie du VIH/sida est une grave menace à la santé qui a une incidence négative sur le développement, et qui doit donc être la priorité absolue de la communauté internationale. Toutefois, l'ampleur de la menace, qui exige réellement une riposte mondiale, ne doit pas nous faire oublier le rôle et la responsabilité de l'ONU dans d'autres domaines du développement.

Dans la même veine, il est plutôt décourageant de voir que le rapport du Secrétaire général n'évoque pas le problème très important de la mondialisation, en dépit des débats en cours aux niveaux régional et mondial. Il semble aussi que les questions de politique macroéconomique soient tombées dans l'oubli. Nous avons au lieu de cela relevé un commentaire dans le rapport de la Commission du secteur privé et du développement, dont le contenu ne devrait pas éclipser les autres aspects essentiels de l'activité de l'Organisation en matière de développement.

S'agissant du développement durable, nous appuyons les travaux de la Commission du développement durable pour ce qui est du suivi de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. La douzième réunion de la Commission du développement durable, qui était la première réunion de fond de la Commission après la tenue du Sommet de Johannesburg, a transmis un message fort et courageux sur la nécessité de renforcer l'application d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Nous partageons à cet égard l'avis du Secrétaire général s'agissant de la nécessité pour l'ONU d'accroître la coordination interinstitutions et d'appuyer les activités de renforcement des capacités au niveau des pays.

Nous prenons note aussi de la création par le Secrétaire général du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement. Nous espérons qu'en sensibilisant

l'opinion et en mobilisant les ressources, les recommandations du Conseil consultatif permettront de renforcer l'application des accords intergouvernementaux contenus dans Action 21 et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Nous estimons que le Conseil devrait s'employer à trouver des moyens pratiques d'en améliorer l'exécution, au lieu d'engager un débat de politique générale sur l'eau et l'assainissement, qui relève plutôt des responsabilités la prochaine session de la Commission du développement durable.

L'assistance et les interventions humanitaires, notamment dans les situations d'urgence et de catastrophes naturelles restent une priorité pour l'ONU. D'après le rapport du Secrétaire général,

« En 2003, quelque 700 catastrophes ont fait 75 000 morts et causé des dommages économiques évalués à plus de 65 milliards de dollars. Le fait que le nombre des victimes a été plusieurs fois supérieur à celui relevé les années précédentes tient principalement au tremblement de terre qui a dévasté Bam, en République islamique d'Iran ». (*ibid. par. 109*)

J'évoque le tragique séisme de Bam afin de mettre en relief l'importance d'une question purement humanitaire, mais aussi afin d'adresser nos sincères remerciements à tous les États qui ont apporté une aide humanitaire aux survivants du tremblement de terre. Nous sommes également reconnaissants aux divers organismes de l'ONU, en particulier au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui sont intervenus en temps opportun et ont travaillé sans relâche pour coordonner et fournir l'aide humanitaire. De fait, le peuple et le Gouvernement de la République islamique d'Iran ont, au maximum de leurs capacités, contribué de façon essentielle à l'assistance aux victimes de ce terrible séisme.

L'année prochaine marque le sixième anniversaire de l'ONU, qui coïncide avec l'examen de la mise en œuvre du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations. Cet examen donnera lieu à une nouvelle réflexion sur les chances et les défis actuels. Ce sera l'occasion pour la communauté internationale de perfectionner ce cadre au profit de la paix, de la démocratie et du développement.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/59/1), le Secrétaire général fait remarquer à juste titre que l'ONU a traversé une année singulièrement fertile en événements. Nous avons tous été les témoins et les acteurs de débats houleux sur le rôle de l'ONU dans le monde actuel. On le sait, c'est du débat que jaillit la vérité. Or, la vérité est que l'ONU reste le principal instrument de la gestion des relations internationales dans le contexte de la mondialisation et qu'elle est sans égale. Les travaux de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale confirment de façon tangible que c'est précisément dans l'utilisation du potentiel de l'ONU et de ses fonctions d'élaboration des normes que réside l'espoir de résoudre les problèmes liés à la sécurité et à la coopération intergouvernementale.

La vague d'attentats qui déferle sur le monde avec une ampleur sans précédent démontre incontestablement le caractère irremplaçable de l'ONU comme pôle de coordination de la lutte contre le terrorisme. Nous espérons que le Conseil de sécurité adoptera le projet de résolution présenté par la Russie avec l'appui d'autres membres du Conseil en vue d'élargir les possibilités d'accroître l'efficacité de la coalition mondiale contre le terrorisme. Ce projet de résolution, qui vient compléter les décisions pertinentes du Conseil de sécurité, définit clairement une stratégie qui permettra à la communauté internationale de lutter de concert contre la terreur.

Dans ce domaine essentiel, le principal organe de coordination demeure le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité. Présidente en exercice du Comité, la Russie poursuit activement les efforts visant à consolider le Comité ainsi qu'à resserrer sa coopération avec les organisations internationales et régionales, dont la Communauté d'États indépendants, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Le terrorisme ne pourra être mis en échec qu'au moyen d'une action concertée et solidement ancrée à la Charte de l'Organisation des Nations Unies et aux normes du droit international. L'arbitraire engendrant la violence, nous sommes parfaitement d'accord avec le Secrétaire général qu'il est impératif d'asseoir, à l'échelle mondiale, la primauté du droit dans les affaires internationales.

Il est primordial d'offrir des garanties valables pour empêcher les terroristes d'avoir accès aux armes

de destruction massive. C'est l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur la sécurité de tous les membres de la communauté internationale. La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité fixe les principes de base et les mécanismes d'une riposte coordonnée aux « marchés noirs » des armes de destruction massive tout en renforçant les régimes de non-prolifération. Il est dans notre intérêt à tous que des avancées concrètes soient réalisées dans ce sens.

Une preuve tangible de l'importance de l'ONU réside dans l'augmentation notable du nombre de ses opérations de maintien de la paix, notamment sur le continent africain. L'année écoulée a vu de nombreux succès dans le règlement de conflits, notamment en Sierra Leone, au Libéria, en Haïti et dans plusieurs autres zones de crise. Nous espérons voir la situation se régler prochainement au Soudan, en Afghanistan, au Burundi et en Côte d'Ivoire. Mais il reste beaucoup d'autres incendies régionaux à éteindre. La liste est loin de se limiter à l'Iraq et au Moyen-Orient.

Il ne sera possible d'atteindre ce but qu'en joignant tous nos efforts sous l'égide de l'ONU et en resserrant la coopération avec les partenaires régionaux, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Sur notre initiative, l'Assemblée générale a adopté par consensus, à ses deux sessions précédentes, des résolutions importantes (57/145 et 58/16) qui prévoient l'élaboration d'une stratégie globale en réponse aux menaces et défis contemporains, conformément au rôle central de l'ONU. Cette initiative a permis de donner corps au concept de la sécurité collective inscrit dans la Charte des Nations Unies. Nous espérons que les efforts collectifs dans ce sens se poursuivront à la présente session de l'Assemblée générale.

Le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, qui a été créé par le Secrétaire général, doit précisément cibler ses travaux dans cette direction. Nous espérons que ses recommandations permettront d'accroître de façon considérable les performances de l'ONU et des autres institutions multilatérales. Le « groupe des sages » est également chargé de faire avancer la réforme de l'ONU et du Conseil de sécurité, dont la touche finale sera apportée avec l'obtention du consensus le plus large possible entre les États Membres, dans l'intérêt du renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

Dans le contexte de la mondialisation, l'ONU est tenue d'accorder une attention particulière aux impératifs planétaires que sont, par exemple, l'élimination de la pauvreté et de l'analphabétisme – terrains fertiles du terrorisme et de l'extrémisme – l'instauration d'un développement équilibré, la lutte contre la propagation des maladies infectieuses graves, dont le VIH/sida, la tuberculose et la malaria, et la prévention des risques écologiques.

Consciente de sa responsabilité à l'égard de l'avenir de la planète, le Gouvernement russe a décidé de ratifier le Protocole de Kyoto. Nous pensons que la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie entérinera cette décision.

Dans la sphère socioéconomique, l'activité de l'ONU doit être ciblée sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et sur la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU. Il importe de doter l'Organisation de fonctions efficaces de mobilisation pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie concertée dans les domaines du commerce international, de la finance et des investissements.

Alors que battent leur plein les préparatifs du soixantième anniversaire de l'ONU et de la conférence d'examen quinquennal de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, qui auront lieu l'an prochain, l'occasion nous est donnée d'avancer à grands pas vers la réalisation des nobles buts et idéaux de l'Organisation mondiale. La Fédération de Russie est prête à œuvrer davantage, en étroite collaboration avec tous ses partenaires, à l'accomplissement de cette tâche titanesque mais noble.

M^{me} Laohaphan (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie le Secrétaire général de son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation (A/59/1). Ce rapport passe en revue les faits survenus et les progrès accomplis par l'ONU durant l'année écoulée dans tous ses domaines d'activité, ainsi que les défaillances de l'Organisation et les obstacles qu'elle a rencontrés dans l'exécution de ses missions.

L'ONU approchant de son soixantième anniversaire, l'heure est venue de regarder en arrière pour faire le point sur ses réalisations et procéder aux retouches nécessaires pour mieux aller de l'avant. Comme on le sait, l'année 2005 sera marquée par le bilan des Objectifs du Millénaire pour le

développement et par la tenue de grands débats sur la réforme de l'ONU, à partir du rapport et des recommandations que le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement remettra au Secrétaire général en décembre de cette année. Il convient donc que nous nous penchions davantage, cette année, sur le rapport sur l'activité de l'Organisation en vue de préparer les grands événements attendus pour l'an prochain.

Le rapport revient de façon récurrente sur le fait que l'Organisation des Nations Unies est de plus en plus sollicitée pour faire face aux problèmes du monde, avec des ressources humaines et financières limitées. Telle est la réalité constamment mise en avant par le Département de l'information, qui a réalisé un excellent travail pour attirer l'attention du public sur ce fait. Si on lance une recherche sur la page Web du Centre des nouvelles de l'ONU pour trouver tous les articles relatifs au problème du financement de l'ONU qui ont été publiés depuis l'ouverture de la session en cours, on en recense une petite vingtaine sur les déficits qui entravent l'action menée par les organismes de l'ONU pour élargir l'accès aux soins universels de santé procréative, combattre le VIH/sida, éliminer les criquets qui envahissent le nord-ouest de l'Afrique, enrayer l'épidémie de malaria en Éthiopie, éliminer la pauvreté et la faim dans le monde, faire avancer le processus de paix au Libéria, surveiller le cessez-le-feu au Darfour et aider Haïti à se relever de la catastrophe naturelle, pour ne citer qu'un échantillon des cas les plus marquants.

Arbitre de la paix et de la sécurité mondiales, garant des droits de l'homme et de la dignité humaine, et promoteur du développement et du bien-être socioéconomique pour les pauvres et les démunis, l'Organisation des Nations Unies est constamment sollicitée pour résoudre les problèmes les plus pressants dans le monde. Toutefois les moyens donnés à l'Organisation ne correspondent pas à l'ampleur et à la complexité des tâches qui lui sont assignées.

Le rapport note l'accroissement de la demande d'activités de maintien et consolidation de la paix des Nations Unies, avec actuellement de par le monde 16 opérations comptant plus de 56 000 soldats de la paix, et lie le succès des nouvelles opérations à la poursuite de l'appui politique, financier et humain des États Membres. Selon des chiffres cités par le Secrétaire général, en près de 60 années d'existence, l'ONU a consacré un peu plus de 30 milliards de

dollars au maintien de la paix, soit seulement le trentième du montant déboursé l'année dernière pour les dépenses militaires dans le monde. Compte tenu de ce que l'Organisation a accompli dans ce domaine, il est clair que le monde a récolté les dividendes de la paix en investissant dans le maintien de la paix. Cet investissement représente une somme relativement modeste comparée aux sommes que le monde dépense en matière de défense chaque année. Ce chiffre donne aussi une indication de la capacité de paiement du monde. Il revient donc aux États Membres de faire en sorte que l'ONU soit en mesure de s'acquitter pleinement de ses mandats en matière de paix et de sécurité, en versant intégralement et en temps voulu leur quote-part au titre du maintien de la paix.

La Thaïlande se félicite et appuie l'intensification continue du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, poursuivant avec elles des objectifs de paix, de stabilité et de développement dans un cadre de gouvernance démocratique et dans le respect des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit, comme l'indique le rapport. L'engagement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Côte d'Ivoire et au Libéria, de l'Organisation des États américains en Haïti et de l'Union africaine au Darfour sont de bons exemples de responsabilités partagées et de délégation des pouvoirs aux organisations qui ont une meilleure compréhension des dimensions et des implications régionales des problèmes de sécurité.

Dans la région immédiate de la Thaïlande, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est est en train de créer une communauté de sécurité à l'échelle régionale qui verra le jour d'ici à 2020. La question que les États Membres de l'ONU devraient explorer est de savoir comment nous pouvons aider les organisations régionales à maintenir leurs propres capacités logistiques, financières et humaines à un niveau approprié. Comme le Président nigérian l'a dit au Conseil de sécurité concernant la présence de l'Union africaine au Darfour,

« Nous devrions éviter une situation où les troupes de l'Union africaine sur le terrain seraient handicapées du fait du manque des ressources financières et de l'appui logistique nécessaires ». (S/PV.5043, p. 5)

L'aide humanitaire est un autre domaine dans lequel les financements ne sont pas à la hauteur des

objectifs fixés. Le rapport note que tant les conflits nouveaux que ceux qui perdurent, ainsi que les catastrophes naturelles, continuent de faire des victimes parmi les déshérités de par le monde, remettant souvent en cause les progrès qui ont pu être accomplis en créant de nouvelles situations d'urgence. Haïti est le parfait exemple d'une situation où une catastrophe écologique est venue compliquer encore la tâche déjà très difficile du pays s'agissant de restaurer son économie dévastée, sans parler de son système politique et de l'état de droit. Dans le rapport, le Secrétaire général craint que les conséquences des dangers naturels ne viennent compromettre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut espérer que la mise en œuvre d'activités de prévention des catastrophes contribuera à réduire les dangers que posent les calamités naturelles. Toutefois les crises humanitaires, comme l'insécurité alimentaire, les déplacements de populations et les violations des droits de l'homme, en particulier ceux des femmes et des enfants, se produisent aux quatre coins du monde et exigent une réponse d'urgence et coordonnée de la part des agences de secours et, avant toute chose, un financement de la communauté internationale.

Cependant, l'argent n'est pas la solution à tous les maux du monde. De l'argent peut être injecté dans un pays pour l'aider à alléger ses difficultés économiques, mais il ne permettra pas à ce pays de survivre et de prospérer tout seul. Pour faire en sorte qu'un pays puisse atteindre les huit Objectifs du Millénaire pour le développement et le développement durable, le partenariat au service du développement pourrait bien s'avérer la meilleure solution à long terme. La Thaïlande reconnaît qu'il est nécessaire d'étendre le commerce, d'augmenter l'aide publique au développement, d'alléger la dette extérieure et de réformer le système financier international. La Thaïlande appuie également l'initiative lancée par le Brésil, la France, le Chili et l'Espagne en vue d'explorer de nouvelles sources de financement possibles pour lutter contre la pauvreté et la faim.

La capacité de l'Organisation à répondre efficacement aux menaces et aux défis dépend des ressources financières et humaines dont elle dispose, lesquelles, à leur tour, dépendent des contributions et de l'engagement des États Membres. Le rapport mentionne également que le règlement des contributions au budget ordinaire est également en

retrait, ce qui a des répercussions graves au niveau de la trésorerie. Il s'agit d'un problème chronique auquel l'ONU est confrontée en raison des retards dans le versement des contributions et des arriérés accumulés par les États Membres. Ne pas s'acquitter intégralement et en temps voulu des contributions dues aura aussi de graves répercussions sur les travaux des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, comme met en garde le rapport.

Un défi majeur pour l'ONU à cet égard est de trouver le moyen de faire en sorte qu'existe la volonté politique de tous les États Membres, sans exception, et d'insuffler le sens d'une responsabilité mondiale. La volonté politique et l'engagement des États ne viennent pas uniquement des dirigeants politiques. Pour renforcer le soutien en faveur de l'ONU, l'opinion publique doit, elle aussi, être galvanisée. Les populations devraient comprendre le rôle et la contribution de l'ONU ainsi que la gravité des questions qu'elle s'efforce de régler, de manière à susciter l'appui du grand public aux activités de l'Organisation.

Le rapport se termine sur un chapitre consacré aux partenariats, dans lequel le Secrétaire général se penche sur la réorganisation du Département de l'information et sur la nécessité d'encourager un dialogue public sur un grand nombre de questions importantes. Les campagnes de sensibilisation au danger du VIH/sida, en particulier dans les pays donateurs, ont permis de recueillir un large appui ces dernières années tant en termes de ressources et d'actions que de partenariats entre toutes les parties prenantes. Il est encourageant d'apprendre que le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux fait maintenant office de centre d'échange pour l'information concernant les partenariats et de facilitateur pour ce qui concerne les possibilités de financement qui s'offrent à l'ONU, en particulier grâce aux conseils qu'il prodigue aux entités extérieures qui veulent contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

La Thaïlande encourage des partenariats plus larges entre l'ONU et la société civile, les entreprises privées et les autres parties prenantes, car de telles alliances aideront l'ONU à relever de manière plus efficace les défis du monde contemporain, marqué par la mondialisation.

M^{me} Holguin-Cuellar (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général d'avoir préparé et présenté le rapport sur l'activité de l'Organisation (A/59/1). Ce rapport, comme chaque année, nous rend compte des activités importantes entreprises par l'ONU pour parvenir à la paix et à la sécurité mondiales et pour promouvoir le développement socioéconomique des peuples, le respect des droits de l'homme et l'exécution des engagements humanitaires.

La Colombie reconnaît et salue ce travail. Le Président Uribe l'a également fait la semaine dernière, lors de son allocution à l'Assemblée générale (voir A/59/PV.15), lorsqu'il a décrit les progrès enregistrés par le Gouvernement colombien sur le plan social et remercié pour leur appui les 21 institutions des Nations Unies qui ont travaillé dans mon pays. Toutes ces institutions des Nations Unies, y compris le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la Colombie, ont travaillé en totale indépendance et avec le plein appui du Gouvernement, ainsi qu'en coopération étroite avec les institutions de l'État et de la société civile.

Comme la communauté internationale le sait, le Gouvernement colombien actuel, tout comme ses prédécesseurs, s'est toujours montré prêt à entamer un dialogue avec les groupes armés illégaux. Lorsque le Président Uribe a pris ses fonctions en août 2002, il a réitéré sa disposition à dialoguer sur la base d'un cessez-le-feu et de la cessation des hostilités de la part des groupes armés illégaux. Il a également demandé au Secrétaire général de poursuivre la mission de bons offices qu'il mène depuis 1999 par l'intermédiaire de son Conseiller spécial pour la Colombie.

Le Gouvernement national a maintenu ouvertes les voies du dialogue avec tous les groupes armés illégaux qui cessent leurs hostilités et font clairement montre de leur volonté de paix. C'est dans ces conditions qu'a été lancé avec les groupes d'autodéfense un processus qui doit aboutir à la démobilisation totale de leurs membres d'ici la fin de l'année 2005, comme cela a été énoncé dans l'Accord de Santa Fe de Ralito du 15 juillet 2003. Ce processus, qui avance sous la supervision de l'Organisation des États américains (OEA), et auquel certains pays européens ont manifesté le désir de collaborer, mérite un ferme appui afin de parvenir au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion de milliers de membres de ce groupe armé illégal.

Le Gouvernement colombien a entrepris des efforts considérables en faveur de la paix avec d'autres groupes illégaux. Il a récemment transmis à l'Armée de libération nationale une proposition de dialogue large et souple, par le truchement du Gouvernement mexicain qui fait office de facilitateur. De même, le Gouvernement colombien se félicite des bons offices de l'ONU visant à se rapprocher d'un accord de paix avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie, (FARC). Pour ce qui est d'un accord humanitaire, une proposition a été envoyée, par le truchement du Gouvernement suisse, à ce groupe armé illégal en vue d'obtenir la libération des personnes séquestrées.

Tous ces efforts sont bien connus du peuple colombien et de la communauté internationale. Mais, de même que le peuple et le Gouvernement colombiens ont continué de tendre la main à ceux qui font montre de la volonté d'entamer un véritable processus de négociations, nous continuons de lutter inébranlablement contre le terrorisme et la violence qui, chaque année, font des dizaines de milliers de morts et absorbent 5,8 % du produit national brut du pays.

Face à ces fléaux, nous avons mis en œuvre une politique de sécurité démocratique qui a déjà produit des résultats impressionnants, tels que la présence d'une force de police dans toutes les municipalités du pays et la réduction des homicides de 22 %, des massacres de 35 % et des enlèvements de 34,7 %. Cette politique – qui comprend également la lutte contre la corruption et le trafic de stupéfiants – a, pour la première fois, réussi à inverser la tendance à l'augmentation des cultures illicites qui, depuis 2002, connaissent une baisse annuelle de 30 %. Le dernier rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime fait état de cet important progrès.

Si je donne ces précisions, c'est pour expliquer que ce que le paragraphe 31 du rapport du Secrétaire général (A/59/1) décrit comme étant « une intense campagne militaire contre les deux principaux groupes rebelles » est en fait la meilleure politique de sécurité jamais appliquée en Colombie – une politique qui rétablit l'état de droit dans tout le territoire national, qui a fait reculer la violence et le terrorisme tout en respectant strictement les droits de l'homme et qui a réussi à réduire de 40 % le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Cette politique a pour objectif de protéger la population civile de Colombie

qui, depuis des décennies, souffre du terrorisme perpétré par des groupes illégaux.

La politique de sécurité démocratique ne s'oppose pas à un règlement négocié; c'est l'un de ses objectifs et même l'une de ses plateformes. Une paix définitive exige un dialogue et des institutions efficaces. La Constitution et le droit sont le meilleur moyen de garantir que nous nous engagerons sur cette voie dans la transparence et avec sérieux. La consolidation d'une autorité ferme et transparente dépend d'une approche tout aussi ferme à l'égard de tous les groupes armés illégaux, sans aucune distinction. Sous l'administration actuelle, la lutte contre les groupes d'autodéfense a été la plus énergique et la plus impressionnante de l'histoire récente du pays. Les effectifs de ces groupes ont diminué de 210 %, et le nombre de capturés de 280 %.

Depuis que le Gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, il a œuvré à la démobilisation des membres de la guérilla et des groupes d'autodéfense. Aujourd'hui, 6 000 personnes, hommes et femmes, ont renoncé à leur affiliation à ces groupes. Le Gouvernement a mis en place un programme pour aider ces personnes à retourner à la vie civile. Cinquante-sept pour cent de ces personnes sont membres des FARC, 22 % des Forces unies d'autodéfense de Colombie, 17 % de l'Armée de libération nationale, et 4 % appartiennent à d'autres groupes dissidents. Ce programme – indispensable à nos initiatives de paix et à la réconciliation nationale – représente un effort énorme, tant financier que logistique, pour un pays comme la Colombie. C'est pourquoi nous avons besoin de l'appui et de la coopération de la communauté internationale et de l'ONU pour proposer à ces milliers de Colombiens une alternative à une vie de violence.

Le Gouvernement colombien est sensible à l'assistance et à la coopération que la communauté internationale accorde à nos efforts de paix et de réconciliation nationale. L'appui fourni par l'Organisation des États américains en matière de vérification et de suivi du processus de concertation dans notre pays a été des plus précieux. De même, nous nous félicitons de toutes les initiatives d'appui et de coopération que mènent des organismes internationaux et des pays amis, sur la demande du Gouvernement colombien, et qui pourraient aider à parvenir à une paix véritable et définitive.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général des mesures qui ont résulté de ses bons offices, sur la demande du Gouvernement national. De même, nous avons jugé utile d'évaluer conjointement la pertinence et l'efficacité des contacts établis par l'Envoyé spécial avec les groupes armés illégaux.

Enfin, pour ce qui est du projet de loi sur la justice et les réparations, il convient de noter qu'il s'appliquerait non seulement aux groupes d'autodéfense qui ont entamé un dialogue de paix avec le Gouvernement, mais aussi à tous les groupes armés illégaux qui décident de déposer les armes et de s'engager dans un processus sérieux de négociations. Pour le Gouvernement colombien, il est clair que les personnes responsables de crimes odieux ou de crimes contre l'humanité ne pourront bénéficier ni d'une remise de peine ni d'une amnistie, qu'il s'agisse de membres de la guérilla ou des groupes d'autodéfense. Ces cas seront confiés à de nouveaux instruments juridiques qui reconnaissent les principes qui régissent la lutte contre l'impunité : vérité, justice et réparations. À cette fin, le Gouvernement a élaboré un projet de loi sur la justice et les réparations qui, après avoir fait l'objet d'une concertation avec le Sénat et de débats publics, est actuellement à l'examen à la Chambre des représentants. L'objectif est de disposer d'un instrument juridique résultant du consensus national le plus large possible qui permette de juger les personnes qui ont participé à des processus de paix mais qui sont responsables d'atrocités.

Le peuple et le Gouvernement colombiens sont conscients des problèmes humanitaires et de la situation en matière de droits de l'homme qui ont provoqué la violence et la montée du terrorisme dans le pays. C'est pourquoi, au lieu de discuter du nombre des personnes déplacées, qu'il est impossible de calculer avec exactitude et qui banalise cette tragédie humaine, nous sommes déterminés à accorder l'attention voulue à ces déplacées. Le Gouvernement actuel a multiplié par huit les ressources destinées à cette population extrêmement vulnérable. Le budget d'investissement du Réseau social de solidarité, instance chargée de cette question, est passé de 14 millions de dollars en 2002 à 120 millions pour l'année 2005. Plus de 70 000 personnes sont retournées dans leur foyer, et l'on œuvre avec ardeur pour consolider la paix dans les régions et encourager ainsi davantage de retours massifs.

Par ailleurs, comme la situation exige la coordination et la coopération de toutes les parties qui travaillent dans le domaine humanitaire – notamment les administrations régionales et locales, les organisations non gouvernementales et les pays donateurs – avec le système des Nations Unies, nous avons lancé en Colombie une concertation sur un deuxième plan d'assistance humanitaire qui nécessitera l'engagement ferme, non seulement du Gouvernement colombien, mais également de toutes les parties concernées et du système des Nations Unies, ainsi que la coopération de la communauté internationale.

Pour terminer, j'aimerais parler d'une autre tragédie humanitaire que vit mon pays à cause des groupes armés illégaux. Je fais référence ici aux mines antipersonnel qu'ils ont plantées partout dans le pays, qui tuent et mutilent essentiellement des soldats et des policiers colombiens, mais également des civils sans défense, en particulier des enfants, et qui empêchent le développement de vastes régions de la campagne colombienne. Nous remercions les organisations non gouvernementales et les organisations internationales comme l'OEA et l'ONU, ainsi que divers pays, de la coopération qu'ils nous apportent dans ces travaux coûteux de déminage. Nous réaffirmons l'importance de poursuivre et d'accroître l'assistance et la coopération internationale en la matière.

M. Paolillo (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Cette année, le rapport du Secrétaire général (A/59/1) met de nouveau au jour, comme les années précédentes, le déséquilibre profond qui touche les efforts de coopération par lesquels nous tentons de régler, par le truchement de l'ONU, les grands problèmes auxquels l'humanité est confrontée. Il s'agit du déséquilibre qui existe entre les objectifs ambitieux de l'Organisation et les moyens limités dont elle dispose pour les réaliser.

Dans le domaine du maintien et de la consolidation de la paix par exemple, la demande en ressources humaines et financières nécessaires pour assurer le succès des opérations de maintien de la paix, nouvelles et anciennes, a considérablement augmenté, mais l'offre pour répondre à cette demande a été insuffisante et lente. Dernièrement, le Conseil de sécurité a approuvé une augmentation du nombre de soldats en République démocratique du Congo, où l'Uruguay a déployé, depuis des années, une force de 2 000 soldats et officiers. Mais l'augmentation qui a été autorisée correspond à moins de la moitié de ce que le Secrétaire général estimait nécessaire. Les nouvelles

opérations au Libéria, en Côte d'Ivoire, au Burundi et en Haïti ont nécessité des forces qui n'ont pas toujours été déployées en nombre requis ou dans les délais requis.

Par ailleurs, le rapport du Secrétaire général met le doigt sur les nombreux secteurs de la coopération internationale qui présentent des indices préoccupants de violation et de non-application des accords internationaux, ou de non-adhésion à ces accords de la part des États. Il s'agit, par exemple, du désarmement, de la non-prolifération, de l'interdiction des essais nucléaires, de l'interdiction des mines antipersonnel, du Statut de la Cour pénale internationale et de la diversité biologique. Dans le domaine de la coopération politique, économique et sociale, nous constatons les mêmes lacunes. Nous avons à plusieurs reprises vu combien les contributions financières aux causes humanitaires et au développement étaient insuffisantes.

Le Secrétaire général nous dit que les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement sont inégaux et que jusqu'à présent, quatre ans après la Déclaration du Millénaire, il y a eu peu de résultats positifs. Toutefois, il constate également qu'il reste possible d'atteindre dans les délais les objectifs quantitatifs fixés à l'horizon 2015. Toutefois, ils ne pourront l'être qu'à une condition, à savoir si tous les pays, développés et en développement, honorent les engagements qu'ils ont pris collectivement et suivent les politiques sociales et économiques convenues et mobilisent les ressources financières qu'ils ont promises.

Le message principal du rapport du Secrétaire général est que le moment est venu de passer à l'action. Nous savons ce que nous voulons, nous savons ce que nous devons faire pour y arriver et nous savons comment nous y prendre. De sorte qu'à présent, ce qu'il nous reste à faire, c'est agir. Agir tout de suite, pour concrétiser ce que nous avons promis ces dernières années. Pour cela, il n'est pas nécessaire d'organiser de nouveaux sommets, de publier de nouvelles déclarations ou d'adopter de nouvelles résolutions, et il n'est non plus nécessaire de créer de nouvelles règles ou de réformer les institutions existantes.

La Déclaration du Millénaire et le Consensus de Monterrey établissent clairement, comme les deux faces d'une même médaille, les responsabilités qui

incombent aux pays en développement et aux pays développés. Les premiers sont tenus de réaliser les sept premiers Objectifs de la Déclaration du Millénaire, tandis que les deuxièmes doivent atteindre l'objectif d'établir un partenariat mondial pour le développement, fondé sur une véritable solidarité, et qui doit se traduire par une véritable détermination de mettre en marche les mécanismes pour la réalisation des engagements pris dans ses trois principales composantes : commerce, aide publique au développement et dette extérieure.

S'agissant du commerce international et du développement, nous considérons que l'accord-cadre conclu à Genève le 1^{er} août dernier est de bonne augure, car il relance les négociations de Doha et renforce le système multilatéral de commerce et l'Organisation mondiale du commerce.

Bien que l'aide publique au développement ait augmenté depuis le Sommet du Millénaire et bien qu'un groupe de pays – la Belgique, la France, l'Irlande, l'Espagne et le Royaume-Uni – aient annoncé qu'ils augmenteraient leurs contributions, nous sommes encore loin d'atteindre la somme de 100 milliards de dollars estimée par les experts comme étant nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais. S'agissant de la dette extérieure, l'allègement de la dette et l'utilisation des ressources allouées à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement commencent à porter leurs fruits. Nous devons donc persévérer sur cette voie et élargir l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Nous accordons beaucoup d'importance à la tenue, l'an prochain, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au suivi des engagements pris dans le Consensus de Monterrey, ainsi qu'à la réunion du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous espérons que leurs résultats apporteront une contribution utile à la réunion de haut niveau consacrée à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans les trois paragraphes du rapport consacrés au terrorisme, le Secrétaire général nous informe du renforcement du Comité contre le terrorisme et des activités d'assistance du Service de la prévention du

terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Nous aurions voulu recevoir des informations actualisées sur la coordination des activités en matière de lutte contre le terrorisme qu'entreprennent les nombreuses composantes du système des Nations Unies qui opèrent dans ce domaine.

Par ailleurs, nous réitérons notre avis selon lequel, aujourd'hui encore, la communauté internationale ne dispose pas d'une stratégie antiterroriste spécifique, vaste et efficace pour lutter contre le terrorisme international. C'est indubitablement une grave lacune en matière de coopération internationale, non seulement parce que cette lacune limite nos chances de combattre efficacement le terrorisme, mais aussi parce qu'en plus, en l'absence d'une stratégie concertée au niveau international, les réactions individuelles des États pour se défendre contre ce fléau peuvent être mal dirigées et, en fin de compte, produire des effets contraires à ceux recherchés.

Je crois que nous devons nous empresser de formuler une stratégie antiterroriste aux niveaux international, régional et bilatéral, visant non seulement à prévenir, éliminer et punir toutes activités terroristes, mais également à cerner les causes qui les provoquent, et comprenant notamment la coordination opérationnelle des services nationaux chargés de sécurité, de l'information, de la police et de l'immigration, ainsi que la mise en place de procédures d'extradition communes.

Enfin, s'agissant du chapitre VI du rapport annuel relatif à la gestion, je ferai un bref commentaire sur le renforcement de l'Organisation. Au paragraphe 256, il est indiqué que l'année prochaine, on s'efforcera de rationaliser le réseau de centres d'information dans les régions. À cet égard, nous nous permettons de rappeler qu'il n'y a pas de mandat approuvé par l'Assemblée générale en ce sens et qu'à l'origine, l'idée était de faire des économies dans les pays développés grâce aux technologies de pointe en matière de communication et d'affecter les ressources ainsi économisées au renforcement des programmes des centres d'information dans les pays en développement. Nous croyons comprendre qu'il convient de tenir compte de la volonté de l'Assemblée générale et que le Secrétariat devrait présenter une proposition constructive et globale sur les moyens propres à

améliorer le fonctionnement des centres d'information dans tous les pays en développement.

M. Moleko (Lesotho) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Ma délégation vous assure de son appui dans l'accomplissement de votre importante tâche. Dans la foulée, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport très complet sur l'activité de l'Organisation (A/59/1).

Le monde est devenu, pour ses habitants que nous sommes, un lieu plus dangereux où vivre.

La violence dont nous avons été témoins, visant les membres les plus vulnérables de la société – les femmes et les enfants –, préoccupe gravement ma délégation. Nous avons vu des actes de terrorisme dirigés contre des enfants au nom d'une cause nationale à Beslan, dans la Fédération de Russie. Nous avons vu des images de femmes et d'enfants sans défense au Darfour, en Palestine et dans d'autres lieux où ces populations sont poussées dans l'indigence. Ces actes de violence, et d'autres encore, sapent les efforts de notre Organisation visant à promouvoir la paix et la sécurité. L'Organisation des Nations Unies mérite des éloges pour ses efforts de prévention des conflits et d'instauration, de consolidation et de maintien de la paix. Les efforts de notre Organisation pour empêcher que des terroristes ne puissent avoir accès aux armes de destruction massive sont également louables.

Nous devons travailler ensemble, en tant que communauté internationale, pour mettre un terme à la prolifération des armes légères, car il s'agit d'instruments qui déstabilisent la plupart des pays. Nous avons tous vu les résultats regrettables de l'unilatéralisme. Les fruits du multilatéralisme, en revanche, sont évidents en Afghanistan, où des élections vont se tenir prochainement.

Il est nécessaire de consolider la paix au Burundi, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Libéria et en Sierra Leone. C'est un objectif que nous pouvons atteindre si nous nous y attelons. Nous sommes certains que, grâce au rôle moteur joué par le Secrétaire général, nous verrons la paix et la stabilité politique triompher dans ces pays frères.

Nous constatons une augmentation de la violence dirigée contre les femmes, sous la forme du viol. Cette violence sexiste est une plaie béante dans notre monde.

Nous nous félicitons des nouvelles directives émises par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans un document intitulé « Violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés, les personnes déplacées intérieurement et les rapatriés – Directives pour la prévention et l'intervention ».

Nous nous félicitons également de la coopération naissante au sein du système des Nations Unies à l'appui des enfants séparés de leurs familles du fait de guerres et de conflits. Les principes directeurs communs concernant les enfants séparés de leur famille ou non accompagnés, publiés en février 2004, méritent également d'être salués. Nous espérons qu'ils permettront de mettre fin au recrutement d'enfants soldats et d'assurer une meilleure protection des membres les plus vulnérables de la société, les enfants.

Je ne saurais terminer mon intervention sans mentionner la menace que pose le VIH/sida à la survie même de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Nous saluons les efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre cette pandémie. Le rôle moteur du Secrétaire général, par l'intermédiaire de son Envoyé spécial pour le VIH/sida en Afrique, Stephen Lewis, commence à porter ses fruits. Toutefois, nous devons reconnaître qu'en raison de l'ampleur considérable du problème, les ressources actuellement disponibles sont insuffisantes par rapport aux besoins. L'Afrique sub-saharienne ne sera pas en mesure d'atteindre un seul des Objectifs du Millénaire pour le développement à moins de stopper la propagation de cette pandémie.

Enfin, Monsieur le Président, ma délégation tient à remercier votre prédécesseur, M. Julian Hunte, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, de ses efforts en vue de la revitalisation de l'Assemblée. L'objectif de réformer le Conseil de sécurité reste en revanche hors d'atteinte pour l'instant. Une telle réforme est pourtant une condition sine qua non pour faire en sorte qu'il soit à même de s'acquitter de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La composition de cet organe doit refléter les caractéristiques de la composition Membres de l'Organisation. Les méthodes de travail du Conseil doivent être modifiées. Le Conseil de sécurité doit être représentatif et démocratique pour qu'il puisse remplir efficacement sa fonction.

M. Sen (Inde) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de participer à ce débat, au titre du point 10 de l'ordre du jour relatif au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/59/1). Nous remercions le Secrétaire général de son rapport et de la déclaration qu'il a prononcée au début du débat général pour présenter le rapport. Le choix du thème central de la déclaration, sur la primauté du droit aux niveaux national et international, était judicieux et opportun. Dans le cadre d'une perspective historique plus large, il est permis de se demander si l'Organisation des Nations Unies enregistre de meilleurs résultats aujourd'hui que durant la période de la guerre froide. Sur les questions liées à la paix et la sécurité, les résultats sont au moins aussi problématiques, sinon plus. Sur les questions économiques, nous assistons à un déclin marqué par rapport à une période où des idées comme le Système de préférences généralisées, le Programme intégré pour les produits de base, les droits de tirage spéciaux, les facilités de financement supplémentaires et l'annulation de la dette ont pour la première fois été proposées et fait l'objet d'accords à l'ONU, avant d'être suivies par les institutions spécialisées. Ces idées ont renforcé la paix et la sécurité malgré la guerre froide. Toutefois, il serait injuste de faire porter la responsabilité de ce déclin sur l'ONU, car l'Organisation ne peut pas être plus forte que les Membres qui la constituent.

Le Secrétaire général décrit à juste titre l'année sous examen comme ayant été singulièrement fertile en événements. La période, qui a commencé avec le début de l'action militaire en Iraq puis, à la suite de celle-ci, la forte augmentation des besoins en opérations de maintien de la paix et la menace du terrorisme international et ses liens avec les armes de destruction massive, a été à la fois difficile et éprouvant pour le système des Nations Unies. Dans le même temps, les responsabilités supplémentaires liées au traitement de questions transnationales comme la criminalité internationale, la pauvreté, la faim, la malnutrition, les maladies infectieuses et les épidémies, la dégradation de l'environnement, les violations des droits de l'homme et les urgences humanitaires, ont mobilisé des ressources et des réserves que la communauté internationale a du mal à trouver.

Ces demandes nouvelles et lourdes à l'égard du système des Nations Unies ne sont que des manifestations de l'état du monde en ce XXI^e siècle

d'après-guerre froide, où les conflits internes sont plus nombreux que les conflits entre États, où les États en déliquescence sont des fardeaux pour leurs voisins et la communauté internationale, et où la primauté du droit est interprétée avec de plus en plus de latitude. Dans ces circonstances, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour souhaiter que le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements formule des recommandations à la fois novatrices et applicables.

L'année 2005 sera une année capitale pour la prise en compte des nouveaux défis auxquels l'Organisation est confrontée. Avec la conjonction des recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau, de l'examen quinquennal des Objectifs du Millénaire pour le développement et du soixantième anniversaire de la fondation de l'Organisation, il devrait y avoir un élan suffisant pour que la communauté internationale, et les États Membres en particulier, décide de donner à l'ONU la force, les ressources et la direction nécessaires pour affronter l'avenir avec vigueur et efficacité.

Nous convenons avec le Secrétaire général que la réforme de l'ONU ne sera pas complète sans une réforme du Conseil de sécurité, qui le mette en phase avec les réalités d'aujourd'hui. Nous espérons que le Groupe de personnalités de haut niveau prendra en compte la question de la restructuration du Conseil de sécurité et la traitera de façon complète. Un point de vue largement partagé, surtout parmi les pays en développement, est que l'actuelle composition déséquilibrée du Conseil de sécurité fait que de nombreux pays ont de plus en plus de mal à accepter et appliquer ses décisions. C'est pourquoi les idées novatrices et applicables susceptibles de naître des travaux du Groupe de personnalités de haut niveau pour trouver les voies et moyens d'augmenter la pertinence et l'efficacité de l'ONU dans des domaines aussi divers que la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération d'armes de destruction massive, les crises humanitaires et ainsi de suite, pourraient dans une large mesure dépendre de la capacité du Groupe à trouver une solution globale et satisfaisante à la composition déséquilibrée du Conseil.

Dans son rapport, le Secrétaire général rappelle qu'aux termes de la Charte des Nations Unies, l'Organisation a pour mission de favoriser le progrès économique et social et de faciliter la solution des problèmes internationaux dans les domaines

économique et de la santé publique et autres problèmes connexes. Il attire l'attention sur l'écart croissant entre la demande d'aide et les ressources récoltées pour la réponse aux catastrophes naturelles, l'afflux de réfugiés et autres urgences humanitaires; la lutte contre le VIH/sida; et la situation critique de l'Afrique, entre autres responsabilités qui incombent à la communauté internationale.

Bien que l'ONU ait pour rôle fondamental de prendre des décisions et les faire appliquer dans des domaines comme le maintien de la paix et la sécurité et, dans une certaine mesure, le désarmement et la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, de nombreux pays en développement jugent, pour des raisons évidentes, que c'est dans les secteurs social et économique que l'ONU trouve sa fonction essentielle. L'ONU est considérée par les pays en développement comme le gardien de la conscience mondiale et, en tant que tel, elle doit préserver ce rôle et guider les travaux des institutions spécialisées dans ces domaines.

Le rapport attire également l'attention sur le rôle joué par l'ONU dans la prévention des conflits et le maintien de la paix dans diverses régions du monde, s'étendant de l'Irak et du reste du Moyen-Orient jusqu'à Chypre, au Soudan et à l'Asie. La thèse développée par le Secrétaire général – prévention des conflits par le biais d'alertes rapides et d'une diplomatie pondérée – rendrait assurément inutiles les efforts politiques et militaires déployés pour résoudre ultérieurement ces conflits. En même temps, il faut garder à l'esprit que les services de prévention des conflits et d'établissement de la paix ne peuvent être imposés que jusqu'à un certain point aux États qui n'en veulent pas.

L'ONU a eu pour tradition d'aborder directement la prévention immédiate par le biais de la diplomatie préventive, mais elle doit également considérer le renforcement de la mise en oeuvre d'une stratégie de prévention structurelle pour traiter les causes politiques, sociales, culturelles, économiques, environnementales et autres causes structurelles souvent sous-jacentes aux symptômes immédiats des conflits armés. Le système des Nations Unies dans son ensemble pourrait commencer à examiner les mandats de ses agences, fonds et programmes sous l'angle de la prévention des conflits. Il pourrait également considérer le renforcement de sa capacité d'aider à coordonner les efforts internationaux de tous les

acteurs – les États Membres, les institutions financières internationales, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé – pour appliquer des stratégies de prévention structurelles.

L'expansion immense des opérations de maintien de la paix entraîne de nouveaux défis, le principal étant celui de l'engagement soutenu, sur le plan à la fois des troupes et des services d'appui militaires et civils spécialisés, de la part des pays ayant des ressources financières et humaines. Hélas, il continue d'y avoir un décalage : près de 80 % des contingents déployés dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies étant fournis par les pays en développement. Les questions de planification efficace, d'harmonie entre les mandats, des ressources allouées et des objectifs à réaliser, ainsi que de la sécurité du personnel de maintien de la paix sont d'autres domaines particulièrement importants. Ces questions devraient être le sujet d'un dialogue et d'une interaction constants entre les pays qui fournissent des contingents, le Conseil de sécurité et le Secrétariat si nous voulons que le maintien de la paix soit efficace.

L'expansion immense des opérations de maintien de la paix a été accompagnée d'une tendance à s'appuyer sur des solutions régionales. La confiance dans les solutions régionales ne peut ni ne doit affranchir les Nations Unies de leur responsabilité et de leur engagement d'être le principal garant du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si des coalitions de bonnes volontés ont pu être autorisées par le Conseil de sécurité en vue d'une action visant à faire respecter le droit, dans de nombreuses autres circonstances d'opérations de maintien de la paix complexes, la très large gamme de capacités à la disposition de la communauté internationale ne peut être mise à contribution que par le biais des Nations Unies. La grande difficulté est de savoir comment faire participer au mieux les organisations régionales sans régionaliser le maintien de la paix.

L'attachement de l'Inde à l'idéal de promouvoir la paix et la sécurité internationales demeure inébranlable; notre contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies fait partie de cette plus large stratégie. Nous avons été l'un des plus constants fournisseurs de contingents aux Nations Unies et nous continuerons à maintenir cette tradition. Nous continuerons à travailler avec le Secrétariat et

avec des États Membres afin de faire du maintien de la paix l'instrument efficace que nous souhaitons tous qu'il soit.

À l'heure même où accèdent à la paix et au développement des pays auparavant en proie à la guerre, de nouvelles régions du monde font face à des urgences humanitaires de dimensions variables. Les efforts de la communauté internationale doivent apporter un réconfort humanitaire à ces régions qui se sont récemment enfoncées dans des situations de crise, sans oublier celles qui ne bénéficient de ce qu'on nomme l'« effet CNN ».

Nous sommes donc préoccupés par le fait que l'aide humanitaire continue à être inégalement répartie et que ses niveaux demeurent insuffisants. Nous sommes préoccupés par le fait qu'au 21 juillet 2004, le total des contributions reçues ne couvrait que 32 % seulement des besoins, à mi-chemin de la période sur laquelle s'étend la procédure d'Appel global. La partie du rapport intitulée « Financement de l'aide humanitaire d'urgence » fournit des détails sur les déficits auxquels plus d'une institution fait face. Même les besoins en matière de sécurité ne sont entièrement financés que dans le cas de l'Irak, alors que beaucoup d'urgences moins en vue ont souffert d'un manque de personnel de sécurité, de ressources et d'avoirs. Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté des donateurs à faire en sorte que le financement des opérations humanitaires s'accroisse et soit réparti de manière plus homogène entre toutes les situations d'urgence, et qu'il couvre mieux les besoins de tous les secteurs. Nous avons bon espoir, cependant, que cela ne sera pas accompli au détriment de l'aide publique au développement et des dépenses liées à ce type d'aide.

Il est réconfort de noter que le nombre total de réfugiés a sensiblement diminué, baissant au total de 20 % depuis 2002. Nous avons noté qu'en Afghanistan, alors que plus de 3,5 millions de réfugiés et de déplacés sont rentrés chez eux depuis la fin 2001, environ 180 000 de déplacés et 2 millions de réfugiés demeurent en République islamique d'Iran et au Pakistan. Une plus grande stabilité politique et une meilleure protection, de même que l'arrêt des actes de terrorisme qui continuent d'être perpétrés par les derniers Taliban qui reparaissent créeraient, à notre avis, une atmosphère plus propice au retour des réfugiés afghans.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général : il est essentiel de préserver l'impartialité et la neutralité de l'action humanitaire dans toutes les missions intégrées. La fonction humanitaire devrait préserver son caractère sacré et le respect qu'elle inspire en demeurant apolitique, neutre et impartiale. Cependant, nous croyons fermement que, s'il est possible que certaines situations exigent une mission intégrée, cela devrait être l'exception plutôt que la règle. L'association de personnel militaire à une mission humanitaire affecterait négativement l'image que se fait le public du personnel humanitaire. Dans un monde où le soupçon ne cesse de s'affirmer, y compris même à l'égard des activités de la composante humanitaire des Nations Unies – situation qui pose des risques sérieux en matière de sécurité et suscite des inquiétudes –, il est impératif de maintenir le caractère distinct de la fonction humanitaire autant que faire se peut. Les principes de base régissant la fourniture de l'aide humanitaire ont été bien établis dans la résolution 46/182. Partout où la fonction humanitaire est exécutée en tant qu'élément d'une mission intégrée, ces principes directeurs doivent être respectés.

Nous avons récemment été les témoins dans plusieurs pays des Caraïbes du potentiel qu'ont les catastrophes naturelles de faire des ravages considérables et de répandre la destruction. Il est encore plus difficile de supporter les pertes économiques causées par les catastrophes naturelles quand les victimes en sont les pauvres du monde en développement. Les catastrophes naturelles posent un grand défi aux efforts des pays en développement pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays en développement – particulièrement ceux qui sont exposés aux catastrophes – auraient beaucoup à gagner d'une aide à la mise en place de systèmes d'alerte rapide.

L'Inde est sérieusement engagée dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et nous travaillons fermement à cette fin. Comme d'autres délégations, cependant, nous demeurons préoccupés de voir que le rythme auquel nous atteignons ces Objectifs demeure inégal et qu'au rythme actuel, de nombreuses régions du monde ne pourront pas atteindre les cibles fixées d'ici à 2015. Nous soutenons la nécessité pour les pays en développement partenaires d'atteindre l'Objectif 8. Mais l'aide publique au développement peut ne pas être suffisante à elle seule, car les politiques et les

stratégies de renforcement des capacités seront également nécessaires dans beaucoup de pays, en particulier en Afrique.

Le Secrétaire général a fait observer à juste titre au paragraphe 139 de son rapport que « l'expansion du commerce mondial, si elle intervient dans des conditions plus équitables, aidera les États à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ». Nous partageons l'opinion que le succès du Programme d'action de Doha dépendra en grande partie de la façon dont les intérêts et les soucis des pays en développement sont pris en considération, de même que de leurs propres aptitudes à négocier des luttes soutenues dans la période suivant l'accord-cadre.

Le Secrétaire général a précisé dans son rapport qu'une feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty sur la coopération en matière de transport en transit dans les pays en développement sans littoral, entre les pays de transit en développement et les partenaires de développement, a été préparée et adoptée lors d'une réunion des entités et institutions des Nations Unies, y compris le Groupe de la Banque mondiale. Nous nous félicitons de cette évolution.

Dans son rapport, le Secrétaire général a observé que l'eau et ses liens avec de nombreuses questions (santé, réduction de la pauvreté, égalité des sexes, éducation, protection de l'environnement et paix) sont d'importance cruciale pour le développement durable. L'Inde reconnaît l'importance cruciale des initiatives dans le secteur de l'eau et de l'assainissement s'agissant d'améliorer le niveau de vie des pauvres, et nous avons accordé une attention considérable à l'eau et aux programmes d'assainissement dans nos plans de développement. Nous partageons l'opinion que la question de l'eau potable mérite de recevoir plus d'attention au niveau tant mondial que local. Les contraintes majeures auxquelles font face les pays en développement dans la mise en œuvre des Objectifs convenus sont la non-disponibilité de ressources financières et des technologies nécessaires. Nous devons aborder ces obstacles de façon urgente.

Nous partageons l'opinion que la science et la technologie sont des éléments critiques dans nos efforts pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et qu'il est nécessaire d'aborder les questions de connectivité et d'accès aux technologies de l'information et de la communication, à la

biotechnologie, de même que celles du transfert de technologie et du renforcement des capacités.

Le Gouvernement indien a décidé d'adhérer aux deux Protocoles facultatifs de la Convention des Nations Unies relatifs aux droits de l'enfant – à savoir ceux concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

En ce qui concerne le renforcement de l'état de droit dans des situations d'après conflit, nous partageons l'opinion selon laquelle il faut éviter des solutions toutes faites. Les traditions juridiques et culturelles de la communauté locale doivent jouer un rôle clé dans la conception d'une approche pour le rétablissement de l'état de droit. La participation des acteurs locaux et des professionnels du droit, par conséquent, pourrait constituer une solution à plus long terme que celle qui consiste à transplanter un savoir-faire extérieur, qui peut ne pas convenir à la situation locale. Pour ce qui est de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale devrait débattre de cela, de concert avec de nombreux autres thèmes.

Assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies tant au Siège que sur le terrain est devenu une tâche urgente. Bien que nous notions que des mesures provisoires ont été prises dans ce domaine, des démarches ponctuelles créent un sentiment injustifié de satisfaction et, à long terme, seront contre-productives. Nous attendons le rapport du Secrétaire général en application de la résolution 58/295, et nous espérons qu'il étudiera ce sujet de manière globale et à long terme et proposera un plan d'action cohérent qui implique toutes les entités concernées.

Nous sommes déçus de constater que le Plan-cadre d'équipement n'a pas beaucoup progressé au cours de l'année écoulée. La principale pierre d'achoppement continue de se situer dans le domaine du financement de ce projet. Nous devons nous pencher sur cette question avec urgence au cours de la présente session.

La réforme du cycle de planification, de programmation et de budgétisation prescrite par l'Assemblée générale à sa dernière session a donné naissance à la préparation d'un nouveau cadre stratégique pour l'Organisation destiné à remplacer le plan à moyen terme. Nous espérons qu'une période réduite à deux ans et le fait que le plan ait maintenant

la même durée que le budget permettront de meilleures planification et réalisation des activités prescrites et mènera à une plus grande obligation additionnelle de la part des gestionnaires des programmes.

Il est regrettable que les contributions au budget ordinaire au cours de l'année écoulée aient été inférieures à celles des années précédentes. Certaines des opérations de maintien de la paix manquent continuellement de fonds. Parallèlement, l'ONU est confrontée à une augmentation sans précédent des demandes de nouvelles opérations de maintien de la paix. Par conséquent, il est essentiel que les États Membres versent intégralement et dans les temps leurs quotes-parts. Les États Membres doivent honorer l'engagement qu'ils professent à l'égard de l'Organisation des Nations Unies en remplissant leurs obligations.

Nous ferons des remarques plus détaillées sur les différentes questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

M. Sharma (Népal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord vous féliciter pour votre élection fort méritée à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-neuvième session. J'admire vos qualités de direction ainsi que votre longue et illustre expérience dans la diplomatie. Je vous assure de la pleine coopération de ma délégation dans vos efforts pour faire de cette session un succès.

Je souhaiterais rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation (A/59/1).

L'Organisation des Nations Unies a été créée pour que les pays se réunissent et travaillent collectivement afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales, d'encourager la coopération pour le développement, de protéger les personnes vulnérables et de faire avancer la cause des droits de l'homme et de l'état de droit. Les présentes délibérations nous offrent l'occasion d'évaluer les résultats de l'Organisation des Nations Unies au cours des 12 derniers mois et d'aider l'Organisation à établir une ligne de conduite plus solide et mieux définie à l'avenir.

De toute évidence, les résultats de l'Organisation des Nations Unies pendant la période considérée sont mitigés. Certains problèmes ont été résolus et d'autres

sont en cours de l'être. Cependant, de nombreux défis anciens persistent et de nouveaux ont émergé. Par exemple, dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Guatemala et la Sierra Leone retournent cahin-caha à la normalité. L'Afghanistan, bien que toujours dangereuse, se dirige vers des élections démocratiques. Bien que nous nous félicitons du transfert du pouvoir au peuple iraquien le 30 juin 2004, l'Iraq continue d'être une préoccupation majeure pour la communauté internationale. Le conflit israélo-palestinien fait des victimes innocentes des deux côtés et déstabilise la région tout entière. La conjonction de ces deux situations pourrait causer l'explosion du Moyen-Orient et provoquer une instabilité politique et des difficultés économiques pour le monde entier.

L'Organisation des Nations Unies a dû déployer des opérations de maintien de la paix au Libéria, en Côte d'Ivoire, au Burundi et en Haïti pour rétablir le calme et la normalité dans ces pays pendant la période considérée. Le Soudan semble être le prochain candidat pour le déploiement de telles opérations. La situation en République démocratique du Congo, en dépit du déploiement d'une opération de maintien de la paix, est toujours très tendue. Le Népal a fourni des troupes à ces opérations et attend avec intérêt d'accroître sa coopération avec le Conseil de sécurité et le Secrétariat pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Le terrorisme est devenu une menace majeure à la paix et à la sécurité internationales. Al-Qaïda et ses cellules, tout comme les groupes terroristes nationaux, continuent de perpétrer des attaques violentes contre des civils innocents dans de nombreux pays à travers le monde. Il reste encore à la communauté mondiale à trouver une réponse juridique et pratique appropriée pour éliminer cette menace. Le Népal lui-même est aux prises avec le conflit et la brutalité provoqués par les soi-disant maoïstes. Le Gouvernement de Sa Majesté est déterminé à parvenir à un règlement politique du problème et à protéger les vies et les biens de la population jusqu'à ce qu'il soit parvenu à un tel règlement. Nous sommes sensibles à l'offre de bons offices du Secrétaire général pour nous aider à trouver un règlement pacifique au problème maoïste. Cependant, pour le moment, nous essayons de trouver une solution par nous-mêmes.

La paix durable serait un mirage sans des efforts déterminés pour parvenir au désarmement. Malheureusement, le désarmement nucléaire s'est

arrêté net dans sa course, et cela a pour conséquence la prolifération des armes nucléaires à travers le monde. Les contrôles relatifs aux armes légères et de petit calibre demeurent malheureusement inappropriés pour empêcher les acteurs non étatiques d'acquiescer ces armes et de les utiliser à mauvais escient.

Au regard de ces différents défis, le Népal se félicite de la nomination du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Nous espérons que le Groupe sera en mesure de proposer des recommandations pragmatiques et réalistes qui aideront l'Organisation des Nations Unies et la communauté mondiale dans son ensemble à faire face efficacement aux menaces existantes et grandissantes à la paix et à la sécurité.

Pour la majorité des peuples du monde, la pauvreté, la faim, l'illettrisme et les maladies demeurent parmi les préoccupations principales les plus urgentes. Ces conditions sont devenues une source majeure de tension et de conflit. Grâce à des progrès spectaculaires dans la réduction de la pauvreté enregistrés dans des pays comme la Chine et l'Inde, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue a sensiblement diminué. Cependant, il s'agit d'une piètre consolation pour la majorité des pays qui ont stagné ou décliné dans leur croissance économique et dans leurs résultats en matière de développement. La faim tue les femmes et les enfants. Le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme déciment des pays et des générations. La mondialisation a apporté peu de bénéfices aux pays en développement, et le développement durable n'a pas encore démarré.

Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement restera un mirage pour de nombreux pays en développement à moins que la communauté internationale ne fasse davantage pour les aider. Bien que l'aide publique au développement indique une tendance à la hausse, elle demeure bien loin des 50 milliards supplémentaires qui sont requis annuellement pour remplir les Objectifs du Millénaire pour le développement. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés a été péniblement lente à faire bénéficier les pays candidats de l'allègement, et sa couverture est cruellement limitée car elle ne s'étend pas à tous les pays les moins avancés qui ont besoin d'un allègement de la dette afin de stimuler leurs économies. Certains partenaires de développement ont assoupli les règles d'accès à leurs marchés pour les produits des pays les moins avancés, mais d'autres ne l'ont pas encore fait.

L'accès aux marchés reste un sujet majeur de préoccupation pour les pays en développement et le cycle de négociation de Doha s'enraye et se révèle lent à progresser vers un système offrant à tous des chances égales. En outre, l'investissement étranger direct a laissé de côté la majorité des pays en développement et la quasi-totalité des pays les moins avancés.

Il est encourageant de voir que le nombre de réfugiés a diminué au cours des dernières années; mais il y a eu une augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Beaucoup de crises de réfugiés perdurent et semblent plus inextricables que jamais. Citons, par exemple, la situation de plus de 100 000 réfugiés du Bhoutan qui vivent depuis une décennie dans des camps de l'est du Népal. En dépit de tous les efforts du Népal pour résoudre le problème par le dialogue, ces réfugiés n'ont pas été en mesure de rentrer chez eux, en raison de la stratégie d'atermoiement employée par le Bhoutan.

De nombreux pays ont été touchés par des catastrophes naturelles, dont plusieurs dans les Caraïbes, qui ont été ravagés par les cyclones récents. Ces pays ont besoin de davantage d'appui de la part de la communauté internationale pour pouvoir se relever et accélérer l'effort de reconstruction. Un effort concerté est également nécessaire afin que des mesures soient prises pour prévenir de futures catastrophes ou en atténuer l'impact.

Il y a eu des progrès sans précédent dans les domaines de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde. Un riche corps de règles en vigueur constituant le droit international s'est développé avec le temps, également. Mais il reste extrêmement problématique d'observer les dispositions du droit international, des traités internationaux en matière de droits de l'homme et de la gouvernance démocratique.

Le Népal, en tant que fidèle partisan du multilatéralisme et pays attaché à la démocratie multipartite et à la monarchie constitutionnelle, est déterminé à pratiquer la démocratie et à respecter les droits de l'homme et l'état de droit sur son sol. Nous sommes convaincus que les mêmes normes et les mêmes valeurs doivent également s'appliquer à la gouvernance mondiale.

De toute évidence, l'ONU travaille, dans tous ces domaines d'intérêt commun, pour l'humanité. Elle est un protagoniste clef du maintien de la paix et de la promotion de la sécurité dans le monde. Bien que les

ressources qu'elle consacre au développement soient relativement limitées, l'ONU joue un rôle de catalyseur dans ce domaine primordial également. L'Organisation est à l'avant-garde de la fourniture d'aide humanitaire et de la défense des droits de l'homme et de l'état de droit.

Au Népal, nous apprécions vraiment ce rôle critique que joue l'ONU en vue de créer un monde meilleur pour tous mais l'ONU a également de nombreuses limites propres qu'il faut surmonter en renforçant les processus législatifs et les structures exécutives pour favoriser la justice et l'équité entre les États Membres, une plus grande responsabilisation de ses directeurs de programmes et une sécurité accrue de son personnel.

Pour cela, l'ONU doit être revitalisée d'urgence pour pouvoir s'attaquer aux conflits et aux défis du développement à travers le monde. Ses organisations sœurs, telles que les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, doivent également opérer des réformes drastiques afin de donner la parole aux faibles et aux petits au sein de la communauté des nations. Dans toutes ces réformes, nous voyons un rôle crucial pour l'ONU.

Le Népal est convaincu qu'en travaillant ensemble, nous pouvons créer une Organisation plus efficiente, plus efficace et équitable et un meilleur ordre mondial, dans lequel tous les pays puissent jouir des bienfaits de la paix, du développement, des droits de l'homme et de l'état de droit.

M. de Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Avant de passer à mes observations sur l'activité de l'Organisation et sur le rapport que nous présente le Secrétaire général sur ce sujet, je voudrais exprimer la satisfaction du Pérou au sujet de la visite, en novembre dernier, du Secrétaire général et de M^{me} Annan. La sympathie qu'ils ont suscitée au Pérou leur reste acquise.

Le monde du XXI^e siècle présente une réalité paradoxale : tout en s'intégrant au plan mondial au niveau des processus de production, des courants commerciaux et financiers et grâce aux immenses progrès des communications numériques et de l'Internet, il se fragmente avec la prolifération des guerres civiles, des conflits ethniques et religieux, le terrorisme, les inégalités sociales et les destructions de l'environnement.

Comme l'affirme le Secrétaire général dans son rapport, ces tendances contradictoires à la mondialisation et à la fragmentation remettent en question la gouvernance nationale et internationale. Nous voyons aujourd'hui, comme jamais auparavant, de nombreux États et nations pauvres tomber dans l'ingouvernabilité, dans le chaos et dans la guerre civile, et de nouveaux acteurs non étatiques, comme les organisations terroristes, les trafiquants de drogues, d'armes et de personnes acquérir un pouvoir mondial.

Dans un monde fragmenté comme celui que nous voyons apparaître, aucune puissance, si puissante soit-elle, ne pourra imposer unilatéralement un nouvel ordre. Nous nous trouvons ainsi, en ce début de siècle, en quelque sorte au bord d'un vide de pouvoir mondial qui, s'il n'est pas comblé rapidement par un système de gouvernance multilatéral, peut déboucher sur l'anarchie internationale.

Face à cette situation, qu'on le veuille ou non, l'ONU, avec tous ses défauts, représente aujourd'hui l'Organisation indispensable, sans laquelle nous ne pourrions jamais parvenir à un nouvel ordre mondial. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour prévenir et régler les conflits civils, ethniques et religieux; combattre le terrorisme et la délinquance mondiale; punir les crimes contre l'humanité, les nettoyages ethniques et les génocides; éliminer la pauvreté et la faim; et protéger l'environnement.

L'un des symptômes de l'anarchie internationale qui commence à apparaître est la prolifération après la guerre froide des conflits civils – plus de 30 – qui ont fait cinq millions de morts et près de 17 millions de réfugiés. Ces conflits, imprégnés de haine politique, ethnique ou religieuse, transforment de nombreux pays en véritables usines à crimes contre l'humanité. Devant cette grave situation, l'ONU ne peut abdiquer sa responsabilité de protéger les populations qui ne sont pas protégées par leur propre gouvernement. C'est pourquoi aujourd'hui, une véritable réforme de l'ONU doit surtout viser à renforcer le recours légitime à la force par l'Organisation afin d'empêcher que les violations massives des droits de l'homme, le nettoyage ethnique et le génocide ne se poursuivent. C'est pourquoi la réforme du Conseil de sécurité doit être suffisamment ambitieuse pour conférer à ses décisions une légitimité démocratique plus grande. Mais elle doit aussi être réaliste pour assurer le fonctionnement efficace du Conseil de sécurité.

Ni le renforcement du système multilatéral en faveur du recours légitime à la force ni l'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix et l'édification de la nation ne seront suffisants pour prévenir et stopper les conflits civils et l'effondrement de nombreux États-nations en des entités ingouvernables. De même, les mesures de coopération multilatérale contre le terrorisme et la criminalité internationale ne seront pas suffisantes sans l'instauration d'une nouvelle gouvernance socioéconomique multilatérale qui entreprenne de réduire la faim, la pauvreté et les inégalités entre les nations et à l'intérieur des nations.

Suivant le Rapport sur le développement humain et le Rapport sur le développement dans le monde, entre 1975 et 2001, c'est à dire en un quart de siècle, les revenus des particuliers n'ont pas augmenté de plus de 3 % dans une centaine de pays dits en développement, empêchant des milliards de personnes de sortir de la pauvreté. Aujourd'hui, 2,8 milliards de personnes vivent avec 2 dollars par jour et 1,3 milliard avec un dollar par jour. De même, durant les années 90, les inégalités sociales se sont accentuées dans le monde entier. Selon le Worldwatch Institute, l'aggravation des inégalités touche non seulement les revenus des particuliers mais aussi l'accès à l'eau, à l'alimentation et à l'énergie, qui sont des biens publics indispensables pour que s'instaurent dans un pays une vie civilisée et une stabilité sociopolitique. Aujourd'hui, la chute des revenus des particuliers et l'accentuation des inégalités sociales sont entrées en collision telles des plaques tectoniques, produisant des séismes caractérisés par la désintégration sociale et l'anarchie à l'échelle internationale.

Il est nécessaire de réduire la pauvreté, mais réduire la pauvreté n'est pas le développement, mais plutôt un contrôle des dommages causés précisément par l'absence de développement. Cependant, même l'Objectif le plus modeste du Millénaire qui est de réduire la pauvreté – ce qui n'est pas le développement – sera loin d'être atteint en 2015, comme l'a indiqué le récent Rapport sur le développement humain de 2004. Effectivement, au rythme actuel, il faudrait à certains pays quelque 200 ans pour réduire de moitié la pauvreté extrême. Cela est vrai essentiellement pour de nombreux pays du monde, en Amérique latine, aux Caraïbes, en Afrique subsaharienne ainsi que dans la région andine.

En plus des nouveaux mécanismes financiers et des ressources accrues, il faut, pour réduire la pauvreté, un système commercial international plus équitable au sein duquel les subventions à la production et à l'exportation agricoles sont éliminées, la sécurité alimentaire des pays pauvres est favorisée et, surtout, un traitement différencié réel et efficace est appliqué aux pays en développement dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En résumé, il faut que les institutions de Bretton Woods et l'OMC s'adaptent pour remédier au déficit social causé par la mondialisation et éviter ainsi au niveau international, une augmentation de l'instabilité et de la violence.

L'heure est venue d'aborder avec sérieux et en profondeur ces questions. Nous espérons que l'an prochain, quand nous nous réunirons pour examiner la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, nous pourrions parvenir à un accord clair sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif principal du Millénaire qui, bien que modeste, nous permettra de nous libérer en partie de la pauvreté.

Il nous faut admettre que l'exclusion sociale est la cause primordiale de la violence, de l'instabilité, de la fragilité des démocraties et de la fragmentation nationale et internationale qui se produisent dans le monde aujourd'hui. Tous les rapports des instituts stratégiques mondiaux conviennent que l'exclusion sociale crée la violence et la guerre civile dans le monde. Cette cause ne peut être éliminée que si nous faisons en sorte que la mondialisation se transforme en une force positive qui confère des avantages tangibles à toutes les nations et à tous les êtres humains.

Pour que la mondialisation soit inclusive, il est nécessaire de réaffirmer que le système international actuel transcende les relations interétatiques, les relations entre les États-nations, et inclut également les organisations non gouvernementales et les entreprises transnationales. C'est pourquoi à l'ONU, nous devons intensifier nos efforts pour faire participer ces nouveaux acteurs mondiaux à l'application pratique de ses décisions; sinon, nombre des résolutions de l'Organisation, adoptées ici à l'Assemblée, pourraient courir le risque de ne pas être réellement mises en vigueur du fait que tous les acteurs de la société mondiale actuelle n'y participeraient pas.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour

remercier le Secrétaire général Kofi Annan de son rapport très riche en informations sur l'activité de l'Organisation (A/59/1). Ma délégation est satisfaite du tour d'horizon thématique de l'activité de l'ONU dans tous les domaines clefs de ses activités.

Il serait difficile de ne pas convenir avec le Secrétaire général que, vue dans la perspective historique de l'Organisation des Nations Unies, l'année 2004 a été singulièrement fertile en événements. Dans bien des domaines, nous avons dû résoudre un antagonisme constant entre aspirations et ressources, entre ce qui est souhaitable et ce qui est réalisable. Nous sommes aux prises avec une longue liste de problèmes, mais nous n'avons pas toujours clairement conçu la façon de les régler.

Toutefois, ce qui est manifeste à présent, c'est qu'aucun pays ne peut seul faire face aux menaces et aux défis mondiaux contemporains ou se cacher sous un masque d'indifférence ou d'inertie. Les réalités nouvelles exigent une mobilisation des efforts de la communauté internationale tout entière afin de relever ces défis. Nous espérons que les contributions du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement nous aideront à avoir une vision plus claire des voies et moyens permettant une action collective efficace de l'ONU.

Malgré les désaccords passés sur l'Iraq, cette année l'ONU et son Conseil de sécurité ont fait preuve de cohésion dans leur règlement de la situation dans ce pays. L'Ukraine se félicite du transfert de pouvoir aux Iraquiens, de la formation des structures intérimaires représentatives et exécutives et de la définition claire du rôle de l'ONU. Mon pays est prêt à aider le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq à s'acquitter de sa mission. Il importe maintenant de veiller à faire respecter le calendrier de façon efficace en vue d'une transition politique globale dans le pays, notamment en organisant des élections libres, en rédigeant une nouvelle constitution et en formant le nouveau gouvernement de transition de l'Iraq.

L'Ukraine estime que l'ONU devrait continuer à jouer un rôle primordial pour favoriser la coopération mondiale dans la lutte contre le terrorisme. Nous pensons que la création d'un nouveau système efficace d'échange d'informations relatives au terrorisme permettra de prévenir de nouvelles attaques et de sauver des vies humaines fort précieuses.

Nous sommes heureux de constater que le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité est devenu plus actif dans son dialogue avec les États Membres et a accru l'assistance technique aux pays. L'Ukraine se félicite des efforts déployés par le Comité en vue d'élaborer des mécanismes d'échange des informations entre les différentes organisations internationales, régionales et sous-régionales. Nous nous félicitons également du rôle joué dans ce domaine par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et nous appuyons le renforcement de cette structure.

Le Secrétaire général a souligné dans son rapport que l'accroissement considérable de la demande d'activités de maintien de la paix durant l'année écoulée a mis à rude épreuve l'efficacité de ces opérations. L'appui des États Membres, d'ordre politique, mais aussi sous la forme de ressources financières et humaines est aujourd'hui plus que jamais nécessaire, si nous voulons que le maintien de la paix reste un instrument efficace de l'ONU. En tant qu'un des principaux pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et en tant que pays fournissant le plus grand nombre de contingents en Europe, mon pays entend rester un partenaire fiable de l'ONU dans ce domaine.

Nous sommes cependant profondément préoccupés par le danger croissant que court le personnel de maintien de la paix. Il est absolument indispensable et urgent de renforcer la protection des individus qui sont au service de l'ONU. Nous nous félicitons à cet égard de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1502 (2003) sur la sécurité du personnel des Nations Unies. L'Ukraine, qui a été un des premiers pays à réclamer l'élaboration de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, appuie pleinement les activités du comité spécial visant à renforcer le régime juridique de la Convention. Nous sommes favorables à une application universelle de la Convention et nous appelons l'ensemble des États Membres à en respecter scrupuleusement les dispositions. L'Ukraine invite la communauté internationale à marquer le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Nous soumettrons le projet de résolution pertinent à l'examen de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, et nous espérons qu'il recueillera l'adhésion des États Membres.

Nous sommes persuadés que le VIH/sida présente une menace fondamentale non seulement pour la santé et le bien-être des êtres humains, mais aussi, en fait, pour la sécurité mondiale. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général à cet égard ainsi que des travaux accomplis par l'ONU et ses institutions spécialisées pour lutter contre la pandémie du VIH/sida. Mon pays a été à l'origine de la convocation de la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, et plaide vigoureusement en faveur de l'application de ses recommandations. Nous appuyons la proposition visant à organiser une réunion de haut niveau en juin prochain pour évaluer les progrès dans ce domaine.

Pour ce qui est de la protection des droits de l'homme et de la primauté du droit, nous nous félicitons de la nomination par le Secrétaire général de l'ONU d'un Conseiller spécial pour la prévention du génocide. La communauté internationale doit étudier ce phénomène à fond pour l'empêcher de se reproduire.

Le monde a célébré l'année dernière le soixante-dixième anniversaire de l'horrible famine et du génocide qui ont coûté la vie à plus de sept millions d'Ukrainiens. Je tiens une fois de plus à exprimer ma profonde reconnaissance à tous les États qui ont signé la déclaration commune à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la Grande Famine – Holdomor – de 1932-1933 en Ukraine et dont les parlements ont condamné ce qui s'est passé et qui nous ont exprimé leurs condoléances. Nous exprimons également notre reconnaissance à toutes les organisations et à tous les individus qui ont participé à cette manifestation honorant les victimes de la Grande Famine.

Près de deux décennies se sont écoulées depuis que l'Ukraine a été frappée par la catastrophe de Tchernobyl, l'un des pires accidents nucléaires dans l'histoire de l'humanité, qui a coûté la vie à des milliers de personnes et dont les répercussions continuent de se faire sentir sur la santé et le bien-être de nombre d'Ukrainiens. Aujourd'hui, alors que l'aide au relèvement de Tchernobyl est tout aussi nécessaire qu'il y a 18 ans, la communauté internationale ne peut pas se permettre de relâcher ses efforts alors que le travail n'a encore été fait qu'à moitié. Elle doit au contraire prendre des mesures pratiques pour les générations présentes et futures. Mon pays attache une importance particulière au rôle de l'ONU dans le

renforcement de la coopération internationale aux fins d'atténuer et de minimiser les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. La stratégie de l'ONU concernant Tchernobyl, énoncée dans le document « The Human Consequences of the Chernobyl Nuclear Accident : A Strategy for Recovery », et qui a été lancée en 2002, a fourni un cadre constructif pour revigorer la coopération internationale à l'égard de Tchernobyl. Ma délégation est convaincue que le transfert récent des fonctions de coordination des activités de l'ONU relatives à Tchernobyl du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Programme des Nations Unies pour le développement stimulera la mobilisation des ressources et accroîtra l'impact des activités de l'ONU dans ce domaine.

Enfin, je voudrais souligner le fait que l'Ukraine, avec d'autres délégations intéressées, a présenté une initiative visant à tenir, dans le cadre de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, une séance plénière spéciale pour honorer la mémoire des victimes de la catastrophe de Tchernobyl.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : La délégation argentine voudrait d'emblée remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/59/1), qui sert de base à nos délibérations aujourd'hui.

Mon pays souhaite dire à nouveau que nous apprécions les efforts déployés par l'Organisation pour instaurer la primauté du droit et la justice au niveau multilatéral. Dans ce contexte, nous souscrivons pleinement aux grandes orientations qui ont été fixées dans l'allocution qu'a prononcée le Secrétaire général en présentant son rapport au début du débat général de cette cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Le respect du droit international est une condition nécessaire et indispensable pour parvenir à une harmonie entre les nations et les peuples. L'Argentine appuie les opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité, dont l'augmentation en nombre et en complexité constitue un sérieux défi pour les capacités de planification et de déploiement de l'Organisation. L'Argentine reste déterminée à contribuer aux efforts de l'Organisation en fournissant des contingents et du personnel de police, tout en gardant à l'esprit que ce n'est qu'en s'attaquant aux causes profondes de la violence que l'on parviendra au respect total du droit international.

À propos du droit international, nous voudrions souligner les travaux des tribunaux internationaux et en particulier de la Cour pénale internationale, principal instrument dont dispose la communauté internationale pour lutter contre l'impunité. Nous soutenons la Cour, en particulier le Bureau du Procureur, qui est chargé de conduire des enquêtes et d'engager des poursuites contre les responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide dès lors que les autorités locales sont incapables ou refusent de le faire.

Par ailleurs, ma délégation confirme qu'elle encourage et appuie les initiatives visant à développer la protection et la défense des droits de l'homme au sein du système des Nations Unies, ainsi que sa disposition à y coopérer, qu'il s'agisse des mesures relatives au renforcement des institutions nationales des droits de l'homme ou de celles visant à perfectionner et à élargir les mécanismes internationaux chargés de surveiller le respect universel de ces droits.

Les conflits armés et la multiplication des catastrophes naturelles font proliférer les situations d'urgence humanitaire. À ce sujet, nous jugeons primordial d'accroître le rôle de l'ONU s'agissant de coordonner la fourniture de l'aide et de la protection humanitaire. Les États Membres sont tenus d'y concourir en fonction de leurs moyens et de leur situation. Les États sont également tenus de garantir l'accès sans entrave du personnel humanitaire aux populations en détresse.

La délégation argentine tient également à souligner l'importance de la dimension régionale des différentes actions entreprises en faveur de la primauté du droit, du règlement pacifique des différends, de la protection des droits de l'homme et de l'assistance humanitaire. Nous voudrions particulièrement mettre l'accent sur l'action de l'Organisation des États américains et nous pensons qu'il faudrait une coordination accrue et plus satisfaisante des activités de l'ONU.

La lenteur du processus de désarmement, les violations des accords sur la non-prolifération, les preuves établissant l'existence d'un réseau nucléaire clandestin et la menace du recours aux armes de destruction massive par les terroristes sont autant d'hypothèques sur la paix et la sécurité internationales, susceptibles d'engendrer de nouveaux recours à la force à titre unilatéral ou préventif, scénarios que

l'Argentine ne souhaite pas voir se reproduire. Même s'il y a lieu de se féliciter que certains pays aient décidé de renoncer à leurs programmes d'armes de destruction massive et que les États aient appuyé la Convention sur les armes chimiques, il est impératif que les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'attaquent aux problèmes constants de son non-respect et agissent face à la nécessité de rendre le Traité plus vigoureux tout en promouvant son universalité.

Nous pensons également qu'il faut redoubler d'efforts pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur le plus rapidement possible. A l'évidence, une véritable application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité soutiendrait les efforts actuellement déployés pour renforcer les régimes multilatéraux de désarmement et de non-prolifération en vigueur.

De notre point de vue, l'ONU devrait continuer de prêter son concours à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que dans les domaines du marquage et du traçage des armes légères, de la prévention, de la répression et de l'élimination des activités de courtage illicites de ces armes. Nous demandons instamment la ratification du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Non seulement l'ampleur alarmante de la pauvreté dans le monde compromet la dignité et la survie de millions de personnes, mais, de surcroît, elle fait obstacle au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les actions entreprises par la communauté internationale pour réduire les niveaux alarmants de la pauvreté, lesquelles actions s'articulent essentiellement autour des huit Objectifs du Millénaire pour le développement, s'avéreront insuffisantes si les pays développés n'honorent pas les engagements pris dans le Consensus de Monterrey et n'accompagnent pas les efforts des pays en développement. En Argentine, comme dans bien d'autres pays à revenu intermédiaire non bénéficiaires de l'aide publique au développement, seul un système juste et équitable de commerce international, qui lève toutes les barrières tarifaires et paratarifaires imposées sur les produits de base, permettra d'éliminer totalement la pauvreté.

Pour terminer, la délégation argentine appuie les efforts de l'Organisation et du Secrétaire général en faveur d'une communauté de nations qui place l'être humain au centre de ses priorités et fonde son action sur la primauté du droit, sur la promotion de la démocratie représentative, sur la promotion et la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, surtout, sur le multilatéralisme et l'interdépendance, seuls véritables piliers d'une paix internationale durable.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation malaisienne, je remercie très sincèrement le Secrétaire général de son rapport détaillé et clairvoyant sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/59/1. Je le félicite surtout de ses initiatives et de sa persévérance à préserver le rôle central de l'ONU dans le processus décisionnel multilatéral, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale et dans la promotion de la coopération internationale.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les faits et les tendances qui ont marqué l'année écoulée ont clairement démontré que la communauté internationale et l'ONU avaient été en proie à de nombreux problèmes durant une année singulièrement fertile en événements. La plupart de ces difficultés exigent une action concertée, fondée sur une coopération multilatérale efficace et sur un consensus autour des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Les problèmes relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales; le renforcement accru de la coopération internationale; la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement; l'élimination de la pauvreté et de la faim; la promotion des échanges et du développement durable; la fourniture de l'assistance humanitaire et des secours d'urgence; la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance, de la justice et de la légalité, en particulier dans les sociétés sortant d'un conflit; la lutte contre les maladies infectieuses; le combat international contre le terrorisme : telles sont les tâches gigantesques que l'ONU et la communauté internationale doivent accomplir. Le Secrétaire général a clairement signifié qu'une réaction plus vigoureuse s'imposait. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a chargé le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement de formuler des recommandations novatrices et applicables sur les

stratégies, les processus et les institutions. Ma délégation a salué la création du Groupe et attend vivement ses recommandations. Nous convenons que l'ONU doit changer pour être plus à même de faire face aux difficultés et aux menaces d'aujourd'hui et de demain.

L'appel à la réforme de l'Organisation des Nations Unies continue de résonner à l'Assemblée générale. Lors du récent débat général, les dirigeants ont à l'unanimité invité les États Membres à prendre des initiatives et des mesures audacieuses pour garantir une réforme et une restructuration véritables de l'Organisation. La réforme doit être menée d'une manière exhaustive, holistique et objective et impliquer tous les organes pertinents de l'ONU.

Ma délégation demeure fermement convaincue que le Conseil de sécurité doit être réformé et restructuré afin d'encourager des pratiques démocratiques dans ses prises de décision, qui devraient refléter les réalités géopolitiques internationales ainsi que la composition actuelle de l'ONU. Nous voudrions réitérer qu'outre la question d'une augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil, les droits et privilèges accordés à ces membres, en particulier le droit de veto dont les membres permanents sont investis, devraient être sérieusement réexaminés, dans le but de les faire complètement disparaître le moment venu.

De même, le processus de revitalisation de l'Assemblée générale doit se poursuivre. Il devrait, entre autres, chercher à donner à l'Assemblée la possibilité de rectifier l'injustice entraînée par l'exercice du droit de veto de la part d'un membre permanent du Conseil de sécurité, en permettant, par exemple, que certains types de résolutions de l'Assemblée générale annulent un veto au Conseil de sécurité.

Dans son rapport, le Secrétaire général se penche en détail sur plusieurs conflits armés et leurs tristes conséquences et implications. Les conflits demeurent sans règlement au Moyen-Orient, alors que dans le même temps, dans la région de l'Afrique, les conflits nouveaux et anciens continuent de requérir l'attention internationale. Les efforts courageux entrepris par les dirigeants africains, grâce, entre autres, à l'Union africaine, au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et au Mécanisme

d'évaluation intra-africaine, pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et déployer les propres forces de maintien de la paix de l'Union africaine sur le continent doivent être salués et appuyés.

Ma délégation prend également note des efforts que l'ONU et ses institutions continuent de déployer pour aider les États Membres à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à renforcer leur capacité à long terme de régler les différends de manière pacifique. L'augmentation au cours de l'année écoulée du nombre des missions de maintien et de consolidation de la paix a aussi fait peser un lourd fardeau sur les ressources de l'Organisation et sur sa capacité à planifier, déployer et gérer ces missions.

À cet égard, ma délégation voudrait prier instamment les États Membres de répondre positivement à l'appel lancé en faveur d'un soutien politique durable et d'un engagement financier accru des États Membres, afin de garantir le succès des missions de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous ne devrions pas rechigner à souscrire et à prendre part nous-mêmes aux efforts et aux programmes menés sous les auspices des Nations Unies, qu'ils visent à prévenir ou à régler les conflits, à fournir une aide humanitaire dans les zones de conflit ou à consolider la paix après le conflit, conformément à la Charte. La Malaisie reste déterminée à appuyer les activités de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies.

Pour ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, l'Iraq est l'exemple patent d'une situation où les nations ne peuvent agir seules, en particulier s'agissant du processus de reconstruction et des efforts pour restaurer la paix et la sécurité. Une fois de plus, ma délégation tient à insister sur le fait que l'ONU a un rôle à jouer en Iraq et qu'elle devrait se voir confier ce rôle légitime. De notre point de vue, ce qu'il faut désormais, c'est la volonté collective de donner à l'ONU la possibilité d'assumer cette responsabilité dans des conditions de sécurité. Cela pourrait représenter une incitation pour les États Membres de l'ONU qui y verraient alors une possibilité de s'acquitter de leurs obligations et d'aider l'Iraq dans ses efforts de reconstruction et de consolidation de la paix après le conflit. La Malaisie est prête à participer à ces efforts dans de telles circonstances.

Ma délégation est fermement persuadée que la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine

demeurent des pierres angulaires du travail de l'ONU. De sérieux efforts devraient être consentis par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité, ainsi que par le Secrétaire général. Nous sommes inquiets de voir que les efforts déployés par le Conseil de sécurité ont été bloqués ces derniers temps. Nous sommes tout aussi inquiets par les intentions avouées de réduire les activités que mène l'ONU concernant la Palestine au sein de l'Assemblée générale et des organes subsidiaires créés par cette dernière, ainsi que celles entreprises par le Secrétariat et les institutions des Nations Unies. L'avis consultatif historique émis par la Cour internationale de Justice sur les incidences juridiques de la construction d'un mur dans le territoire palestinien occupé a constitué en vérité un grand pas en avant. Toutefois, il est très profondément regrettable et tout à fait inacceptable qu'aucune mesure de suivi de cet avis consultatif n'ait été prise, notamment par le Conseil de sécurité.

La situation dans le territoire palestinien occupé demeure tendue et la situation humanitaire s'est encore détériorée. Il n'y a pas d'autre solution que la fin de l'occupation israélienne et la création d'un État palestinien, ayant Jérusalem-Est pour capitale et vivant côte à côte et en paix avec Israël, au sein de frontières sûres et reconnues.

Il faut permettre à l'ONU de jouer un rôle, avec les autres membres du Quatuor, pour relancer la Feuille de route. Dans le même temps, la communauté internationale doit aussi peser de tout son poids en faveur de la création d'un État de Palestine souverain et indépendant. Afin de créer un environnement de confiance permettant la relance rapide de la Feuille de route, nous devons examiner sérieusement la question de l'approbation du déploiement d'une force de maintien de la paix de l'ONU ou de la mise en place d'un mécanisme international de surveillance pour superviser la mise en œuvre de la Feuille de route. La Malaisie demande instamment au Secrétaire général de redoubler d'efforts à cette fin.

La Malaisie demeure gravement préoccupée par les attentats terroristes et le terrorisme d'État, qui risquent de saper la paix et la sécurité aux niveaux national, régional et international. La Malaisie continuera de coopérer et d'appuyer pleinement les efforts internationaux pour éliminer ce fléau. Cependant, ma délégation demeure persuadée que la complexité de cette question doit être dûment évaluée. Le problème du terrorisme devrait être abordé de

manière générale, à savoir en en formulant une définition universellement acceptée, en en identifiant les causes profondes et en prenant les mesures appropriées pour les traiter et en oeuvrant à l'universalisation des instruments juridiques internationaux sur la question. Nous soutenons que l'ONU a un rôle vital à jouer à cet égard, notamment en convoquant une conférence internationale sur le terrorisme.

En ce qui concerne la menace sur la sécurité internationale que font peser toutes les armes de destruction massive, la Malaisie est préoccupée par la lenteur des progrès dans le processus de désarmement complet et général, en particulier s'agissant des armes nucléaires. Nous pensons que s'il faut faire face à la menace liée à la prolifération des armes de destruction massive, il ne faut pas détourner notre attention de la nécessité de faire avancer rapidement les activités de désarmement menées au sein de l'ONU. La Malaisie estime que la question des armes légères, qui ont tué et blessé des millions d'êtres humains, la plupart des civils innocents et des non-combattants, doit continuer d'être sérieusement examinée. Des efforts doivent être déployés pour réguler et limiter le flux des armes légères afin d'en empêcher les transferts illicites.

L'on a beaucoup parlé au sein de l'ONU de la démocratie, de la justice et de l'état de droit. Ma délégation reconnaît que la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales se renforcent mutuellement. Les principes de l'état de droit et de la démocratie étant respectés dans nos pays respectifs, nous devons trouver le moyen véritable de faire en sorte qu'il en soit de même dans les relations entre les États. La politique et la pratique consistant à prendre des mesures coercitives unilatérales pour exercer des pressions sur les pays en vue de satisfaire certains intérêts nationaux contreviennent clairement aux principes de la démocratie, du droit international et des normes des relations internationales. Elles sont aussi souvent contre-productives. L'ONU devrait être l'instance où se règlent les questions d'intérêt collectif.

Une plus grande volonté politique et un engagement plus affirmé sont nécessaires, de toutes parts, si l'on veut atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Les taux élevés de mortalité et la propagation incontrôlable des maladies meurtrières sont des questions importantes qui exigent une attention urgente. De même, la communauté des

donateurs devrait aussi accroître l'aide humanitaire pour alléger les souffrances des millions de personnes touchées par les conflits et les catastrophes naturelles. C'est dans ce cadre que la coopération multilatérale marche le mieux, lorsque les riches aident les pauvres et que les pauvres sont déterminés à se prendre en main. Il faut une meilleure coopération Nord-Sud en termes de commerce, d'investissement et de financement au service du développement. Des efforts concertés sont aussi nécessaires pour accroître la coopération Sud-Sud. L'ONU peut continuer à faciliter et même à mener nombre de ces efforts.

La récente initiative lancée pour réduire la faim et éliminer la pauvreté, telle qu'elle est énoncée dans la Déclaration de New York sur l'action contre la faim et la pauvreté, du 20 septembre 2004, mérite toutes nos louanges. De même, la prochaine Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui doit se tenir à Maurice au début de l'année prochaine, mérite tout l'appui et l'intérêt de la communauté internationale. Il est clair que la communauté internationale doit prendre des mesures plus énergiques pour éliminer la pauvreté et la faim, éliminer les maladies mortelles, promouvoir le développement durable et combler la fracture numérique. Le système des Nations Unies reste notre seul espoir de concrétiser nos engagements.

Pour terminer, notre espoir d'un monde meilleur et en paix pour tous est entre les mains de l'ONU. Depuis près de 60 ans, l'ONU s'est efforcée de conserver le rôle que lui confie la Charte, en dépit des imperfections, des faiblesses et des limites généralement imposées par les États Membres eux-mêmes. L'ONU est le phare du multilatéralisme, et ce phare doit continuer à briller. L'Organisation doit être réformée et restructurée pour s'adapter au temps et répondre aux défis présents et futurs. Le Secrétaire général n'a cessé de nous le rappeler.

Nous pensons que sous votre direction, Monsieur le Président, la présente session de l'Assemblée générale préparera la voie à l'ardeur au travail qui sera nécessaire. Répondons à l'espoir du Secrétaire général – qui transparait dans son rapport – qu'au moment où nous célébrerons le soixantième anniversaire de l'ONU,

« les États Membres, le Secrétariat et le reste du système des Nations Unies, ainsi que les organisations de la société civile et du monde des affaires, de même que tous ceux qui, dans le monde entier, apporteront leur contribution, s'emploieront ensemble, les prochains mois, à ce que cet anniversaire soit digne de l'Organisation et de tout ce qu'elle représente. » (A/59/1, par. 297)

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : La délégation indonésienne se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/59/1), déclaration annuelle qui constitue sa réponse à l'évolution de la situation internationale au cours de l'année. Ce rapport formera une bonne base à nos délibérations sur des questions ayant une importance particulière, surtout à la lumière de la réunion de haut niveau qui doit avoir lieu l'année prochaine.

Le Secrétaire général a fait remarquer à juste titre que l'ONU a connu une année singulièrement fertile en événements. Elle a été aux prises avec tout un éventail de problèmes : la situation en Iraq, le terrorisme, la multiplication des demandes d'opération de maintien de la paix et des situations humanitaires d'urgence. À la veille de son soixantième anniversaire, notre Organisation continue de faire face à la menace de la pauvreté, à la maladie et aux problèmes de l'environnement.

Malgré cela, nous nous félicitons de constater que l'Organisation a continué à s'efforcer d'améliorer les conditions de vie des peuples partout dans le monde, en application de la Charte. Il est bon de voir que quelles que soient les difficultés, l'on continue de considérer que l'ONU joue un rôle central dans le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Le rapport du Secrétaire général le confirme.

L'année prochaine, nous ferons l'examen quinquennal de la Déclaration du Millénaire et l'examen d'autres récents grands sommets et conférences des Nations Unies. L'Indonésie est d'avis que les efforts visant à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement ne seront couronnés de succès que si les pays développés et les pays en développement adoptent la bonne combinaison de politiques nationales et internationales et honorent leurs engagements communs tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de

Monterrey sur le financement du développement et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg relatif au développement durable.

Il convient de noter que le rapport du Secrétaire général met en exergue l'approche intégrée adoptée par l'Organisation pour aider les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les jeunes, les réfugiés et les personnes déplacées, les personnes atteintes du VIH/sida et les migrants. Ces efforts sont impératifs pour aider les États Membres à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en coordonnant et en renforçant davantage tous les organismes afin d'établir un lien entre ces Objectifs et les politiques et stratégies nationales.

S'agissant du VIH/sida, le rapport indique que les organismes des Nations Unies se sont engagés à renforcer et à coordonner leurs efforts au niveau des pays. Nous pensons qu'une action coordonnée et un appui unifié aux politiques et aux programmes des Nations Unies au niveau des pays favoriseront les efforts visant à arrêter la propagation rapide du VIH/sida. Nous partageons cependant la préoccupation du Secrétaire général lorsqu'il dit qu'il faut un renforcement massif des moyens mis en œuvre et de l'action entreprise pour permettre aux pays d'atteindre les objectifs fixés en 2001 lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida.

En Indonésie, nous avons incorporé les Objectifs du Millénaire pour le développement à notre politique et à nos stratégies nationales de développement. Le premier rapport d'activité sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, publié en mai dernier, montre bien la situation de l'Indonésie entre 1990 et 2003, et résume les problèmes, les politiques et les programmes relatifs à la réalisation des objectifs.

Bien que nous souhaitons, et devons continuer à souhaiter, avoir une ONU qui s'acquitte efficacement de son mandat, nous savons tous très bien que l'Organisation doit d'abord commencer par être efficace dans ses méthodes et forte dans ses structures.

Pendant trop longtemps, la réforme de l'ONU n'a guère progressé. Toutefois, c'est la réforme – et non pas les discours – qui permettrait à notre organisation de donner le meilleur d'elle-même. L'objectif de la réforme doit être de renforcer le multilatéralisme, seul moyen par lequel nous pourrions régler aujourd'hui les problèmes complexes auxquels nous faisons face. C'est

également le seul moyen pour que l'autorité, la légitimité et la crédibilité de l'ONU puissent continuer à être respectées partout dans le monde.

Nous devons renforcer l'autorité et le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation, ce qui était l'intention originelle. Ses liens avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social doivent être renforcés afin d'assurer une coopération et une coordination accrues et la complémentarité des programmes de travail de ces trois organes conformément aux mandats que leur confie la Charte.

En effet, nous devons rendre le Conseil de sécurité plus démocratique en élargissant sa composition afin de tenir compte des réalités géopolitiques de notre temps – et non pas de celles de la période d'après-guerre de 1945. Nous devons aller plus avant dans ce processus en abordant avec courage les questions connexes telles que le statut de membre permanent et le droit de veto, afin de faire du Conseil un organe représentatif, démocratique, transparent, pertinent et efficace.

De même, la réforme doit être assez profonde pour veiller à ce que le rôle et l'autorité du Conseil économique et social, tel que cela est prévu par la Charte, soient non seulement protégés, mais renforcés. Cela permettra au Conseil économique et social de jouer le rôle qui est le sien et d'être un instrument multilatéral clé pour le progrès et le développement économiques et sociaux.

À notre avis, les organisations régionales sont une bonne source d'appui et d'assistance pour l'ONU qui s'emploie à régler ces questions par une approche multilatérale. Nous croyons que des partenariats de travail solides avec ces organisations contribueront largement à compléter et à élargir les efforts de l'ONU. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) estime qu'un réseau d'associations régionales collaborant avec l'ONU donnerait une impulsion considérable à la notion de multilatéralisme.

La force de ces organisations, outre le fait qu'elles sont plus proches des masses, tient également à ce qu'elles deviennent plus organisées et plus ciblées. Au neuvième Sommet de l'ANASE qui s'est tenu l'année dernière en Indonésie, par exemple, les membres ont décidé de créer, conformément à la Vision 2020 de l'ANASE, une Communauté de l'ANASE, qui sera composée de trois éléments de coopération :

politique et sécurité, économique et socioculturel. Non seulement cette organisation peut être plus efficace au sein de l'ANASE, mais elle peut apporter une aide considérable à la réalisation des objectifs de l'ONU dans ce domaine.

À cet égard, qu'il me soit permis de mentionner également le Nouveau Partenariat stratégique avec le continent africain que l'Asie est en train de promouvoir dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Il s'agit de la Conférence des organisations sous-régionales asiatiques et africaines. Le Partenariat sera officiellement lancé à Bandung (Indonésie) en 2005, parallèlement au jubilé de la Conférence Asie-Afrique de 1955. Nous pensons que de tels partenariats structuraux peuvent aider à atteindre les objectifs multilatéraux que sont les Objectifs du Millénaire pour le développement et peuvent compléter les diverses initiatives, notamment le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

À propos du terrorisme, j'aimerais redire qu'il peut être vaincu, mais il faut pour cela une démarche multilatérale et démocratique. Il faut s'efforcer de rallier toutes les nations du monde, car, au bout du compte, la paix et la sécurité sont essentiellement ce à quoi aspirent tout homme et toute femme. Il importe également que l'offensive contre le terrorisme s'opère dans le respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Enfin, je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'égard du Secrétaire général et du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le rapport et pour l'action qu'ils continuent de mener en faveur de la paix et du développement.

M. Bshaina (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : La délégation libyenne souhaite saisir cette occasion pour exprimer ses remerciements au Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/59/1. Ce rapport fait clairement ressortir les efforts sérieux, inlassables et orientés vers des objectifs précis, entrepris en vue de réformer et de développer l'Organisation. Ce rapport complet, dont la communauté internationale se félicite, tente de décrire la situation internationale actuelle et de faire le bilan des réussites et des échecs dans les efforts pour faire face aux événements et défis internationaux, et formule des propositions en vue d'apporter des solutions plus efficaces dans ces domaines.

Dans son rapport, le Secrétaire général souligne les problèmes que rencontre l'Organisation dans l'accomplissement de son mandat s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales et indique que les demandes d'opérations de maintien de la paix se sont multipliées. Nous voudrions dire que la souveraineté des États doit être respectée; ce principe est inviolable. C'est pourquoi nous nous opposons vivement à ce qu'un pays ou un groupe de pays s'ingère dans les affaires intérieures d'autres pays sous quelque prétexte que ce soit, y compris au nom de la soi-disant intervention humanitaire, qui a récemment bénéficié d'un certain appui.

La Charte des Nations Unies doit être la seule base juridique de toutes mesures prises en vue de maintenir la sécurité internationale. Toutes les actions entreprises en dehors de ce cadre constituent une violation flagrante de tous les instruments internationaux qui régissent les relations entre États.

La Charte interdit explicitement tout recours à la menace ou à l'emploi de la force et toute ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. Elle expose clairement les façons de traiter tous les problèmes humanitaires qui pourraient menacer la paix internationale et précise le mécanisme prévu à cet effet au sein de l'Assemblée générale. Nous continuons d'appuyer le renforcement du rôle de la Charte dans le règlement des problèmes internationaux, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La communauté internationale doit s'efforcer de contrecarrer toute tentative d'agir en dehors des mécanismes internationalement établis. Ignorer ce fait ou fermer les yeux sur lui pourrait être pris comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires d'autres États et conduirait à la violation des fondements de l'ordre international, y compris la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale et le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État.

Le rapport expose en détail les efforts entrepris pour régler les conflits internationaux et régionaux. Il y est indiqué que bien des conflits ont été réglés par la négociation et que les perspectives de paix en Afrique se sont améliorées, et, à cet égard, je voudrais remercier le Secrétaire général pour son appui aux efforts consentis en la matière par les États africains. Toutefois, nous estimons qu'il faudrait davantage s'efforcer de régler les conflits en cours et prévenir toutes les crises qui pourraient menacer les acquis.

Nous sommes fermement convaincus que les causes profondes des problèmes de l'Afrique ne pourront être traitées qu'à travers une démarche globale, donnant la priorité à ce que les Africains considèrent comme les préoccupations de l'Afrique. C'est pourquoi l'action de l'Union africaine en vue de mettre un terme aux conflits et les ressources requises à cette fin seules permettront d'apporter une solution à l'instabilité qui règne dans certains États du continent.

Ma délégation appuie les efforts de revitalisation en cours au sein de l'Organisation des Nations Unies et demande une réforme des organes de notre Organisation. L'Assemblée générale doit avoir l'efficacité et les pouvoirs qui lui permettent d'avoir des capacités de direction et de contrôle, ainsi qu'une obligation redditionnelle pour tous les autres mécanismes et organes de l'Organisation, notamment le Conseil de sécurité. C'est dans le cadre de la transparence et du respect du principe du multilatéralisme que nous pourrions relever les défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui.

M. Sow (Guinée) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois devant l'Assemblée à sa cinquante-neuvième session, je voudrais à mon tour vous féliciter pour votre accession à la présidence de cette auguste Assemblée.

Le présent débat m'offre l'occasion de renouveler la haute appréciation du Gouvernement guinéen au Secrétaire général pour la qualité de son leadership à la tête de notre institution.

Le rapport sous examen (A/59/1) a le mérite de dresser un bilan exhaustif et complet de ce que notre Organisation a fait au cours des 12 derniers mois pour répondre aux immenses défis actuels. Il met en lumière aussi bien les contraintes, les lacunes que la consolidation, l'accroissement et l'ampleur des activités menées dans tous les domaines par la communauté internationale, notamment en matière de paix et de sécurité, de développement économique et social, d'aide humanitaire, de droits de l'homme et de lutte contre toutes les formes et manifestations du terrorisme.

Mon pays relève à cet égard, pour s'en féliciter, les développements positifs et encourageants dans les processus de paix au Burundi, en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée Bissau, en République démocratique du Congo et au Sud-Soudan. Sous les auspices de l'Union africaine et de ses

organisations sous-régionales, une ère de paix, de stabilité et de développement émerge sur le continent africain, jusque-là miné par les guerres, les conflits, la famine et le sous-développement.

Ma délégation voudrait saisir cette tribune pour se féliciter de la mission d'information et d'évaluation effectuée par le Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest du 20 au 29 juin 2004. Les profonds échanges de vues qui ont marqué l'entretien du 28 juin à Conakry entre le Président de la République de Guinée, le général Lansana Conté, et les membres du Conseil de sécurité, sur des questions diverses et complexes, témoignent assurément aussi bien de la détermination de notre gouvernement à oeuvrer sans relâche à la restauration de la paix et de la sécurité dans le bassin du fleuve Mano, que de l'intérêt, sans cesse renouvelé, du Conseil de voir la Guinée consolider son influence pacifique et stabilisatrice dans la sous-région.

Le Sommet du 20 mai de l'Union du fleuve Mano réunissant la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, tenu à Conakry, s'inscrit du reste dans cette dynamique. En participant comme observateurs à ce sommet, les présidents du Mali et de la Côte d'Ivoire ont voulu ainsi souligner leur détermination à oeuvrer au renforcement de la paix en Afrique occidentale. C'est le lieu de m'acquitter d'un devoir pressant, celui de réitérer l'appel lancé en faveur de mon pays pour la reconstruction de la zone forestière qui, depuis plus de 15 ans, abrite des centaines de milliers de réfugiés et personnes déplacées.

Au Moyen-Orient, le processus de paix israélo-palestinien est plus que jamais dans l'impasse. Les efforts conjugués de la communauté internationale, et du Quatuor en particulier, sont restés vains. Mon pays est plus que jamais préoccupé par la situation qui prévaut en Palestine occupée. Il en appelle à toutes les parties afin qu'elles s'acquittent de leurs obligations respectives au titre de la Feuille de route. Nous souscrivons à l'idée que tout règlement final concernant les questions liées aux frontières et aux réfugiés doit être négocié par les parties et fondé sur le plan international pour le processus de paix. Nous condamnons tous les actes de terrorisme dans la région et exigeons qu'Israël, puissance occupante, s'acquitte de ses obligations juridiques visées dans l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de l'édification du mur de séparation.

Force est de reconnaître que la réalisation des objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies passe, entre autres, par le renforcement des capacités institutionnelles de notre Organisation en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix. La prise en compte de cette dimension par les équipes de pays de l'ONU sur le terrain dans l'élaboration de leur programme, comme indiqué au paragraphe 40 du rapport du Secrétaire général, est encourageante. Ma délégation considère également que l'augmentation des demandes d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui se traduit par la création de nouvelles missions, exprime la volonté du Secrétariat et du Conseil de sécurité de s'acquitter efficacement de leurs mandats respectifs. Toutefois, la Guinée est persuadée que l'efficacité et le succès des interventions des Nations Unies dans les domaines du maintien et de la consolidation de la paix, restent liés à la promotion d'approches régionales intégrées, afin de tenir compte de l'interdépendance des causes et des conséquences des conflits.

Si les mesures prises par l'ONU et les différents acteurs régionaux pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales ont permis, en général, d'alléger les souffrances de millions de personnes victimes de conflits, mon pays est de ceux qui croient, à l'instar du Secrétaire général, que l'aide humanitaire demeure hélas, inégalement répartie, et de surcroît insuffisante pour répondre aux besoins réels des populations. La baisse relative de 20 % du nombre total de réfugiés dans le monde entre 2002 et 2004, ne saurait justifier la réduction drastique des ressources. Des corrections urgentes doivent y être apportées pour la mobilisation et la gestion efficace de l'aide humanitaire internationale. La fourniture de l'aide humanitaire doit également obéir aux principes convenus, en se fondant sur la cohérence, l'efficacité et l'obligation redditionnelle. Dans ce contexte, l'ONU est appelée à apporter une attention particulière aux « situations d'urgence oubliées » et à développer ses systèmes d'alerte rapide.

En outre, ma délégation voudrait souligner la nécessité de garder constamment à l'esprit que les efforts en cours dans les pays sortant d'un conflit doivent permettre de passer de l'aide humanitaire au développement. Autrement dit, une meilleure planification de la transition dans les pays concernés doit reposer sur la mise en place d'une stratégie unique, cohérente, pour l'ensemble du système des

Nations Unies et d'un mécanisme permanent en appui aux équipes de pays des Nations Unies.

Mon gouvernement, qui soutient les efforts du Secrétaire général en faveur de l'Afrique, souscrit à son appel pour l'application de ses recommandations contenues dans son rapport de 1998 portant sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871). Nous devons surtout oeuvrer au renforcement de notre Organisation en appuyant les initiatives et les activités novatrices et courageuses du Secrétaire général tendant à aller plus avant dans la réforme des organes de l'ONU. Dans cette optique, l'intégration en cours d'achèvement des priorités arrêtées d'un commun accord au Sommet du Millénaire et aux conférences mondiales dans le cadre des activités de l'Organisation reste un pas important et salutaire dans la bonne direction. Des actions coordonnées et soutenues, fondées sur la confiance et une responsabilité partagée entre l'Organisation des Nations Unies et tous ses partenaires, sont également nécessaires pour inverser les tendances négatives observées dans les régions du monde les plus vulnérables et favoriser le progrès solidaire de l'humanité. D'où la nécessité impérieuse de poursuivre dans tous les domaines le processus de réforme engagé, au niveau des organes principaux de l'Organisation en particulier. La République de Guinée s'y engage résolument.

Enfin, au regard des nombreux défis qui nous interpellent, je ne saurais terminer sans rappeler la pertinence des valeurs fondamentales qui sous-tendent les objectifs des Nations Unies à travers sa Charte. La Guinée reste convaincue que la préservation de ces acquis est tributaire de la primauté du droit et du multilatéralisme.

M. Diarra (Mali) : Monsieur le Président, ma délégation vous renouvelle son soutien dans l'accomplissement de votre charge. En son nom, je félicite le Secrétaire général pour la qualité de son rapport et la pertinence de ses recommandations.

À l'instar des rapports annuels précédents, celui-ci nous interpelle encore une fois sur les menaces et défis anciens et nouveaux auxquels la communauté internationale est confrontée en ce début de XXI^e siècle. Sur la trentaine de situations de crise évoquées, plus de la moitié sont de nature intra-étatique. Elles opposent souvent le pouvoir central à des groupes armés non étatiques ou simplement des communautés

entre elles. Ces conflits sont alimentés par la circulation illicite des armes légères, par le trafic des richesses naturelles et par l'implication des enfants soldats. Il y a aujourd'hui 9,7 millions de réfugiés et 4,2 millions de personnes déplacées à travers le monde, justement du fait de ces conflits. En juillet 2004, 16 opérations de maintien de la paix des Nations Unies étaient déployées dans le monde, comptant un total de plus 56 000 hommes. Six de ces opérations se déroulent en Afrique. Ces opérations de maintien de paix nécessitent le soutien politique des États Membres et des ressources financières et humaines, qui sont souvent rares. Cela se ressent surtout au lendemain des conflits, période pendant laquelle le relèvement de l'économie des États affectés est une condition nécessaire pour éviter la résurgence des affrontements. Il convient en conséquence, de renforcer le volet reconstruction des opérations de maintien de la paix.

Notre Organisation a compris que l'approche régionale est souvent la mieux adaptée pour la gestion de ces conflits. Ainsi, en Afrique de l'Ouest, le Représentant spécial du Secrétaire général a procédé à l'évaluation de l'impact transfrontalier des conflits qui sévissent dans cette région, afin d'y apporter des solutions intégrées.

Notre Organisation a également fait le choix de l'approche de partenariat avec les organisations régionales pour prévenir et gérer ces situations de crise. Ainsi les Nations Unies soutiennent l'Union africaine dans la mise en place du Conseil de paix et de sécurité et pour la création d'une force africaine en attente. Le partenariat se renforce aussi entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest.

Mais la prévention des conflits armés est, en définitive l'approche la moins onéreuse en termes de coûts humains et financiers. À cet égard, la résolution 57/337 de l'Assemblée générale, a engagé le système des Nations Unies à fournir une assistance accrue aux États Membres pour renforcer leurs compétences, celles des institutions locales et de la société civile dans le domaine de la prévention des conflits.

Par ailleurs, les mesures en cours au niveau international et régional et visant à limiter la circulation illicite des armes légères sont également un facteur important dans la prévention des conflits. Qu'il s'agisse du Programme d'action des Nations Unies sur

la circulation illicite des armes légères, du projet d'instrument international sur le traçage de ce type d'armes, des moratoires régionaux et autres codes de conduite, toutes ces initiatives sont louables.

Enfin, l'universalisation de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, au centre du prochain sommet de Nairobi sur « un monde sans mine » ainsi que la destruction effective de ces mines par les pays qui en sont détenteurs, préserveraient la vie de milliers de personnes dans les pays en crise. En cela nous saluons le fait qu'en Afrique, 46 pays sont devenus États parties à ladite convention.

Les conflits intra-étatiques ont souvent leur origine dans le sous-développement chronique, l'absence de cohésion sociale et le déficit de gouvernance politique et économique. À cet égard, l'aide intégrée et cohérente que le système des Nations Unies apporte aux pays, à travers le Groupe des Nations Unies pour le développement, facilitera la mise en oeuvre des Objectifs de développement du Millénaire au niveau national.

L'essor de la biotechnologie, de l'information et de la télématique sont perçus dans le rapport comme un autre moyen sûr de réaliser les Objectifs de développement du Millénaire. Il est donc utile de contribuer au succès de la deuxième phase du sommet sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) prévue à Tunis en novembre 2005. La gouvernance numérique et le fonds de solidarité numérique y trouveront, j'en suis convaincu, une réponse à la mesure de nos attentes, réduisant ainsi la fracture numérique entre le Nord et le Sud.

Il est également proposé dans le rapport de lutter efficacement contre la faim et la pauvreté par le renforcement des capacités des ruraux et de leurs organisations, de favoriser leur accès aux ressources naturelles, aux moyens technologiques de production et aux services financiers.

L'investissement dans l'agriculture en renforçant les techniques de régulation des eaux et en développant l'infrastructure rurale, est une condition nécessaire dans un pays comme le Mali où 80 % de la population active vit à la campagne. Le Conseil économique et social a consacré sa réunion de fond à l'examen de cette question et nous saluons ici la Déclaration ministérielle qui en est issue relative à la mobilisation des ressources en faveur des pays les moins avancés. Le Réseau de la sécurité humaine a adopté une

déclaration sur la sécurité alimentaire en mai dernier à Bamako qui partage cette approche.

De même, le Mali a adhéré à la Déclaration issue du Sommet sur la lutte contre la faim et la pauvreté organisé le 20 septembre dernier à l'initiative du Brésil et de la France.

Outre l'absence d'infrastructure rurale qui compromet gravement leur développement, d'autres facteurs naturels comme la sécheresse cyclique et l'invasion acridienne viennent aggraver la situation déjà précaire des populations du Sahel. L'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en cela est précieux – mais la FAO a besoin de moyens matériels pour les aider – c'est pourquoi la communauté internationale doit agir vite.

La réalisation des Objectifs de développement du Millénaire passe également par l'universalisation d'un enseignement primaire de qualité. Aujourd'hui, 121 millions d'enfants à travers le monde, dont 65 millions de filles, ne vont pas à l'école.

L'amélioration de la couverture médicale par l'adoption d'un programme national décennal de santé participe également de cet effort de réalisation des Objectifs de développement du Millénaire. C'est là un autre défi majeur que le Gouvernement du Mali s'est lancé à travers son cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, face à la menace du VIH/sida, un ambitieux programme multisectoriel de lutte a été lancé par le Mali avec l'aide des partenaires. Il concerne aussi bien la prévention que le traitement des malades. Il traite également de l'insertion sociale des malades. Il y a donc lieu de se féliciter des actions des partenariats, au niveau international, pour contenir les maladies infectieuses qui sont la nouvelle menace au développement des échanges entre États.

Les besoins spécifiques des économies vulnérables des pays les moins développés, des pays en

développement sans littoral et des pays insulaires ont amené à créer un Bureau de Haut représentant du Secrétaire général dont nous saluons ici l'efficacité.

La situation de ces pays, dont le mien fait partie, nécessite une augmentation substantielle du niveau de l'aide publique au développement (APD) à 0,2 % de l'aide publique au développement, de même qu'une réduction importante sinon l'annulation pure et simple de la dette de ces pays.

Il faut, par ailleurs veiller à l'intégration de ces économies vulnérables dans un système de commerce international plus équitable, prévisible et plus respectueux des règles, qui leur permette de faire valoir les secteurs dans lesquels ils ont des avantages comparatifs, comme c'est le cas de l'initiative coton.

Nous saluons ici l'Accord-cadre intervenu au sein du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce, le 1^{er} août 2004, qui a décidé d'accorder un traitement spécifique à la question du coton parmi les questions liées aux subventions agricoles. La contribution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour renforcer les capacités de négociation des ces pays est bien appréciée.

Pour terminer, les développements que je viens de faire sur ces questions qui présentent un intérêt pour mon pays, prouvent à suffisance la pertinence du multilatéralisme et la nécessité d'apporter des solutions collectives. Ma délégation estime, en effet, que le renforcement de l'état de droit et le respect des droits de l'homme doivent continuer d'être les valeurs cardinales de cette Organisation. L'épanouissement de l'homme doit être la finalité de toutes nos initiatives. Il faut protéger l'intégrité physique et morale de l'être humain. L'être humain doit être délivré autant du besoin que de la peur. Tel est le credo du Réseau de la sécurité humaine. C'est également le credo de mon pays, le Mali.

La séance est levée à 18 h 10.